

## Troisième séance, jeudi 14 septembre 2017

Présidence de M. Bruno Boschung, président

**SOMMAIRE: Assermentations. – Recours en grâce. – Rapport d'activité 2017-GC-56: Commission interparlementaire «détention pénale» (année 2016); discussion. – Motion 2016-GC-129 Markus Bapst/Eric Collomb: concrétisation de la stratégie énergétique du canton de Fribourg; prise en considération. – Postulat 2016-GC-131 Sylvie Bonvin-Sansonnens/Michel Losey: apport de l'agriculture fribourgeoise pour l'économie, le tourisme et l'environnement; prise en considération. – Motion 2017-GC-108 Pierre Mauron/Peter Wüthrich: révision de la loi sur les préfets; prise en considération. – Rapport 2017-DSAS-59: accueil des personnes en situation de handicap vieillissantes (rapport sur P2015-GC-63); discussion. – Mandat 2014-GC-104 Michel Losey/Louis Duc/Nadia Savary-Moser/Peter Wüthrich/Rose-Marie Rodriguez/Elian Collaud/Pierre-André Grandgirard/Michel Zadory/Eric Collomb/Anne Meyer Loetscher: synergies entre le SMUR de la Broye et le SMUR cantonal; discussion. – Clôture de la session.**

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: MM. et M<sup>mes</sup> Nadine Gobet, Markus Ith, Nicolas Kolly, Christa Mutter, Thomas Rauber, Ralph Alexander Schmid, Kirithana Wickramasingam et Michel Zadory.

MM. Georges Godel, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillers d'Etat, sont excusés.

### Assermentation

**Assermentation** de MM. et M<sup>mes</sup> Claudine Perroud, Eric Charrière, José Uldry, Pierre Duffour, Damiano Lepori, Marie Schaefer, Liliana Chiacchiari, Philippe Maradan, Elisabeth Dunand, Nathalie Corminbœuf-Sideris, Bruno Castrovinci, Sylvie Uebelhart et Reto Julmy, élu-e-s par le Grand Conseil à diverses fonctions judiciaires accessoires lors de la session de septembre 2017.

- > Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**Le Président.** Mesdames, Messieurs, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui, désormais, est la vôtre. (*Applaudissements!*)

- > La cérémonie d'assermentation est terminée.

### Recours en grâce

Rapporteur: Nicolas Bürgisser (PLR/FDP, SE).

- > Le huis clos est prononcé.
- > La grâce est refusée dans un cas.
- > Le huis clos est levé.

### Rapport d'activité 2017-GC-56 Commission interparlementaire «détention pénale» (année 2016)<sup>1</sup>

#### Discussion

**Schnyder Erika** (PS/SP, SC). Je suis membre de la Commission interparlementaire «détention pénale».

Le groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport. Pour rappel, la Commission a pour mission de contrôler l'exécution des concordats latins sur l'application des peines. A cet effet, elle reçoit, chaque année, un rapport émanant de la Conférence latine des chefs de départements de justice et police.

Le dernier rapport portait sur divers objets en relation avec les structures de détention ou les moyens d'exercer la détention. Il a aussi été question d'une restructuration de la Commission concordataire latine en vue d'augmenter son efficacité.

De tous ces domaines concernés, la Commission a constaté que, s'agissant des problèmes en cours, des avancées dans les processus ont été mises en exergue et a, de manière générale, pris acte favorablement de la situation ou de l'évolution des dossiers. Il n'y a pas eu de problèmes particuliers à signaler sur lesquels la Commission aurait dû se prononcer, ni la Com-

<sup>1</sup> Rapport pp. 1725ss.

mission n'a eu connaissance de situations spécifiques nécessitant une mesure de surveillance de sa part. C'est en quelque sorte la routine! La Commission reste toutefois attentive au suivi des dossiers pendants et s'attend à la résolution des problématiques constatées lors des années à venir.

Dès lors, dans ce contexte, il n'y a pas lieu d'émettre de remarques particulières sur ce rapport et le groupe socialiste ne peut qu'en prendre acte avec satisfaction.

**Morel Bertrand (PDC/CVP, SC).** Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission interparlementaire «détention pénale».

En prenant connaissance du rapport, le groupe démocrate-chrétien constate tout d'abord le travail important qui est fourni et par la Commission et surtout par la Conférence latine des chefs de Départements de justice et police. Je ne vais pas ici revenir sur les sept points du rapport, mais me pencherai sur trois d'entre eux.

S'agissant tout d'abord de la surveillance électronique, le groupe démocrate-chrétien se souvient que, comme cela ressortait déjà du rapport 2015, une solution nationale ne pourra pas être fonctionnelle avant 2020, au plus tôt. Toutefois, avec l'entrée en vigueur du nouveau droit des sanctions pénales au 1<sup>er</sup> janvier 2018, prévoyant notamment la possibilité, à la demande du condamné, à certaines conditions, de bénéficier d'un bracelet électronique, une solution transitoire a dû être trouvée. A la lecture du rapport, nous constatons que le canton de Zurich, qui disposait déjà d'un système de surveillance électronique, a accepté de mettre à disposition sa technique en louant des bracelets électroniques aux cantons qui en avaient besoin. Plusieurs cantons, dont celui de Fribourg, n'ont pas souhaité disposer de la technique zurichoise, mais ont pris leurs propres dispositions en choisissant de collaborer avec l'entreprise Geosatis. Le groupe démocrate-chrétien prend acte de cette décision et pose toutefois les questions suivantes à M. le Commissaire du gouvernement: le système proposé par l'entreprise Geosatis, choisi par Fribourg, est-il pressenti comme étant celui qui sera retenu comme «solution nationale» plutôt que celui actuellement utilisé par le canton de Zurich? Si non, pour quelle raison le canton de Fribourg a-t-il choisi de collaborer avec l'entreprise Geosatis plutôt qu'avec le canton de Zurich?

S'agissant ensuite de la détention pénale des personnes mineures, le groupe démocrate-chrétien regrette que, suite à la fermeture du foyer d'éducation de Prêles, il n'y ait pas de solution autre que le Centre éducatif fermé de Pramont qui ait été trouvé, lequel voit la liste d'attente des mineurs et des jeunes adultes augmenter. Cela péjore la situation de ces derniers qui se voient placés dans de nombreuses institutions ouvertes où ils passeront d'échec en échec avant d'arriver à Pramont où ils pourront enfin bénéficier des mesures appropriées. A la lecture du rapport de la CIP, le groupe démocrate-chrétien constate que celle-ci se réjouit que ce manque

de places en milieu fermé soit en voie de résolution. Il semble qu'un point de situation devait intervenir à la mi-2017. Nous demandons ainsi à M. le Commissaire du gouvernement de nous faire connaître quelles sont les solutions envisagées et quelles démarches concrètes ont été entreprises en vue de les concrétiser?

Enfin, s'agissant de l'établissement fermé pour jeunes filles dans l'unité Time Out à Fribourg, le groupe démocrate-chrétien prend acte que la création, en phase pilote, de quatre places dans cette unité donne satisfaction.

C'est dans cette mesure et avec les considérants et questions qui viennent d'être mentionnés que le groupe démocrate-chrétien prend acte du rapport 2016 de la Commission interparlementaire «détention pénale» adressé aux parlements des cantons latins.

**Rey Benoît (VCG/MLG, FV).** Le groupe Vert Centre Gauche a pris acte avec intérêt du rapport de la Commission interparlementaire «détention pénale». Il remarque que ce rapport mentionne trois groupes spécifiques de personnes plus particulièrement touchés par une situation plus difficile: les femmes, les jeunes et les jeunes filles.

En ce qui concerne les dames, nous pensons que la solution provisoire à la Tulières convient à la situation actuelle et permettra de gérer les cas qui se présentent. Toutefois, nous osons espérer que la construction des Dardelles ne restera pas lettre morte comme ce fut le cas pour d'autres projets de centre de détention et sera réalisée dans les délais.

En ce qui concerne les jeunes, nous sommes effectivement conscient que la fermeture de Prêles pose un certain nombre de difficultés. Mais contrairement à mon préopinant, je ne suis pas persuadé que le fait de devoir placer ces jeunes en milieu ouvert ou semi-ouvert plutôt qu'en détention soit vraiment un énorme problème. En effet, c'est peut-être l'occasion pour certains de ne pas se frotter trop près à un milieu fermé trop dur et de pouvoir reprendre place plus rapidement dans la société.

Enfin en ce qui concerne les jeunes filles, je ne peux que regretter que nous n'ayons pas pu trouver une solution avec le centre de Gorgier comme cela était prévu il y a bien des années. Nous pensons toutefois que la solution avec Time out à Fribourg est une bonne solution. En effet cette institution bénéficie d'une grande expérience et nous pouvons espérer que le Time up prévu permettra à ces jeunes filles de trouver de nouvelles perspectives pour leur vie.

C'est avec ces remarques que le groupe Vert Centre Gauche prend acte de ce rapport.

**Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je remercie les différents intervenants pour les questions tout à fait pertinentes qui sont soulevées. En préambule, je relèverai que la Commission interparlementaire de contrôle «déten-

tion pénale» est composée de dix-huit députés issus des six cantons partenaires. Elle a pour mission de surveiller l'exécution des deux concordats latins sur la détention pénale, donc le concordat sur les adultes et celui sur les mineurs. La délégation fribourgeoise a été élue par le Grand Conseil, trois députés sur préavis de la Commission des affaires extérieures.

Nous avons traité, au mois de février dernier, le rapport 2015. La Commission avait un peu de retard dans la transmission de ce rapport. Nous traitons aujourd'hui donc celui de 2016, qui appelle, suite aux différentes interventions, les précisions suivantes.

Pour rappel: la révision du code pénal en matière du droit des sanctions va entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle va notamment instituer la surveillance électronique comme forme d'exécution de certaines peines privatives de liberté. Le bracelet électronique sera aussi utilisé comme mesure de substitution à la détention provisoire et à la détention pour motifs de sûreté. Une solution nationale est évoquée, pas pour 2020 mais plutôt pour 2023, avec une seule technologie qui serait utilisée pour toute la Suisse. Le choix définitif du modèle en question n'a pas encore été fait, donc il n'est pas possible de dire aujourd'hui si ce sera le modèle zurichois qui sera retenu ou non. En attendant, des solutions ont été imaginées par les cantons, avec essentiellement deux possibilités, rejoindre la solution mise en place par le canton de Zurich – c'était la société Securiton – ou alors louer des bracelets à la société Geosatis, qui est basée au Noirmont (JU).

Les cantons latins, à l'exception de Genève et de Vaud, ont opté précisément pour le bracelet offert par cette dernière entreprise pour les raisons suivantes:

- > ce bracelet est plus performant au niveau technique;
- > il est plus simple en termes d'utilisation;
- > il est moins coûteux puisqu'il est facturé, par exemple pour le canton de Fribourg, à raison de 16 francs/jour de port de bracelet avec les stockages de données. Il y a maintenant une période d'essai qui va débiter. Le canton de Fribourg va louer, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, quatre bracelets électroniques. On pourra naturellement compléter cette location en fonction des besoins.

Places de détention pour femmes. Effectivement, le canton de Fribourg, comme d'autres, a connu des difficultés pour le placement des femmes à la fin de l'année 2016 et au début de l'année 2017. La situation s'est quelque peu détendue maintenant avec l'ouverture d'une dizaine de places à la prison de Lonay.

Fermeture du foyer d'éducation de Prêles. La fermeture rapide de cette institution bernoise, qui était très utilisée par le concordat latin, a compliqué le travail des juges des mineurs. Vous savez qu'il est toujours difficile de trouver des structures fermées, adaptées pour les mineurs qui ont affaire à la justice pénale. De nouvelles pistes sont maintenant à

l'étude pour améliorer la prise en charge de ces personnes mineures sous mandat pénal.

Etablissement fermé pour jeunes filles. Le concept pédagogique de la nouvelle structure devra encore obtenir l'aval de l'Office fédéral de la justice. Le projet de loi sur les institutions, qui sera bientôt soumis au Grand Conseil, devra comporter aussi une disposition spéciale pour autoriser la mise en exploitation de cette structure. On parle là de Time Out, qui est subventionné par le Service de la prévoyance sociale. Donc, c'est aussi un dossier géré par la Direction de la santé et des affaires sociales. L'ouverture est prévue en janvier 2019 pour autant que toutes les autorisations soient données d'ici-là.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## **Motion 2016-GC-129 Markus Bapst/ Eric Collomb Concrétisation de la stratégie énergétique du canton de Fribourg<sup>1</sup>**

### **Prise en considération**

**Collomb Eric** (*PDC/CVP, BR*). L'élément déclencheur qui nous a poussés à déposer cette motion avec mon collègue Bapst est le rapport 2010–2015 sur la stratégie énergétique cantonale. Ce rapport, que nous avons traité dans cette enceinte il y a peu, montrait, c'est vrai, certaines tendances positives mais, à notre sens, pas suffisantes sur certains points. Effectivement, des faiblesses sont apparues. On a vu des tendances qui ne nous permettraient pas, si on ne fait rien, d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre de notre stratégie énergétique cantonale.

Nous avons donc décidé de déposer trois propositions, trois mesures.

1. C'est rendre impossible le changement d'un chauffage électrique par un autre chauffage électrique. Je reviendrai sur cette mesure, c'est celle qui suscite le plus de questions, celle qui suscite le plus la controverse.
2. C'est d'intégrer 20% d'énergies renouvelables lorsque vous assainissez, lorsque vous remplacez une installation de chauffage utilisant de l'énergie fossile.
3. Allant un peu dans ce sens, c'est d'obliger d'intégrer 30% d'énergies renouvelables lorsque vous installez une nouvelle installation de chauffage. Donc, vous construisez, vous décidez tout de même – un peu à contre-courant mais tout de même – d'arriver avec de l'énergie fossile. Oui, vous pouvez le faire mais vous devez intégrer 30% d'énergies renouvelables.

<sup>1</sup> Déposée et développée le 4 novembre 2016, *BGC* novembre 2016, p. 3335; réponse du Conseil d'Etat le 7 juin 2017, *BGC* septembre 2017, p. 1781ss.

Ce que nous voulons avec ces mesures 2 et 3, c'est inciter, c'est pousser le propriétaire – conscient qu'il doit venir avec 20% ou 30% d'énergies renouvelables – à passer à l'énergie renouvelable totale. On veut donc, par ce biais-là, inciter les propriétaires à faire le pas du renouvelable pour laisser tomber, bien évidemment, le fossile. Mais on ne les laisse évidemment pas tout seuls! Cela occasionne des dépenses et l'Etat veut aussi aider le propriétaire avec des subventions de financement direct et par le biais de la déclaration d'impôt où il peut déduire le montant de l'investissement consenti. Donc déduction fiscale + subventions, si bien qu'après vous avez tout de même quelque chose qui devient rentable.

Je reviens sur la première mesure puisque c'est celle-ci qui suscite le plus la controverse. Vous vous souvenez très bien qu'on a voté la loi sur l'énergie, qu'il y a eu un referendum, que celui-ci a abouti, que le peuple fribourgeois a refusé cette loi sur l'énergie. En tous les cas, il l'a refusée pour le point qui touchait les chauffages électriques. On avait dit qu'il faudrait remplacer tous les chauffages électriques avec un délai à 2025. En 2025, plus de chauffages électriques dans le canton de Fribourg! La population en a décidé autrement. Là, on ne revient pas avec la même chose. On vient avec une interdiction du chauffage électrique certes, mais seulement s'il y a un remplacement de votre installation. Donc si, en 2030, votre installation fonctionne toujours, vous ne la changez pas; on est bien d'accord. Aucun délai n'est fixé dans notre motion. De ce point de vue-là, on n'est pas du tout dans la même idée qu'en 2012 lorsque nous avons voté la loi sur l'énergie. Il faut aussi dire une chose, c'est le même argument que pour la mesure 2 et la mesure 3, vous avez des aides. On ne vous laisse non plus pas tout seuls. Si vous devez changer vos chauffages électriques, vous allez avoir une aide directe avec un financement direct et une possibilité de déduction fiscale.

Je terminerai quand même avec un argument qu'on n'a pas souvent entendu, mais que je tiens à relever concernant ces chauffages électriques. Maintenant, si vous changez vos chauffages électriques, on va vous aider, OK. Cela veut dire qu'on vous favorise. Par contre, celui qui a déjà fait le pas du renouvelable il y a 25 ans – M. Chassot a mis une pompe à chaleur il y a 25 ans, malheureusement, elle cale cette année, elle est fichue. Il va la payer tout seul – n'a pas d'aide financière. Donc, M. Chassot, qui a fait le pas du renouvelable il y a 25 ans, n'est pas aidé. Par contre, celui qui a laissé le chauffage électrique, qui n'a pas fait le pas de renouvelable, lui, on l'aide. Qu'on ne me dise pas qu'on veut faire des propriétaires de chauffage électrique des moutons noirs, ce n'est pas vrai! D'une part, on les aide et on voit très bien, par l'argument que je viens de développer, qu'ils sont même favorisés.

Avec ces arguments, j'espère vous avoir convaincus, si ce n'était pas déjà le cas. De toute manière, je vous invite à soutenir cette motion, qui n'est pas une révolution, mais qui est réellement un véritable pas courageux, concret dans la bonne direction.

**Bonny David** (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêt: je suis membre de la Commission cantonale de l'énergie.

Le groupe socialiste a examiné avec attention la motion concernant la concrétisation de la stratégie énergétique du canton de Fribourg. Les deux motionnaires demandent de compléter la loi sur l'énergie, qui avait été combattue par referendum il n'y a pas si longtemps. En effet, l'obligation de remplacer les chauffages électriques directs dans le canton d'ici 2025 avait été refusée en novembre 2012. Aujourd'hui, les motionnaires demandent que tout remplacement d'installation des chauffages électriques et des chauffe-eau à résistance ne peut pas l'être par un chauffage électrique ou un chauffe-eau à résistance. Ils demandent également l'installation d'une part d'énergies renouvelables lors du remplacement de chauffages utilisant des énergies fossiles. Tout ceci est fort louable, mais il est dommage que M. le Conseiller d'Etat en charge de l'énergie de l'époque, Beat Vonlanthen, n'ait pas édicté lui-même ces modifications avant de s'en aller.

Il faut donc, maintenant, aller de l'avant et, depuis 2012, certaines modifications importantes sont arrivées. La Conférence des Directeurs cantonaux de l'énergie a adopté, en 2014, les MoPEC 2014 en conformité avec les dispositions légales fédérales. Les modèles de prescription énergétique des cantons (MoPEC) doivent être mis en application d'ici 2020 au plus tard. Si le canton de Fribourg ne fait rien, la Confédération pourrait nous l'imposer. De ce fait, la proposition de nos collègues peut être suivie et acceptée. Nous savons aussi que les installations électriques, malheureusement recommandées à l'époque, sont voraces en énergie.

Le très instructif et utile tableau comparatif des coûts moyens de chauffage publié par le Service de l'énergie du canton de Fribourg, à disposition de tous les citoyens et propriétaires sur le site internet du Service, est à même de démontrer l'intérêt d'un changement de chauffage propre lorsque l'installation ancienne est usagée.

Le groupe socialiste soutiendra cette motion.

**Kolly Gabriel** (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de la motion de nos collègues Collomb et Bapst.

Notre groupe a accueilli cette motion avec assez peu d'enthousiasme, je dois vous le dire. En effet, les mesures proposées par les motionnaires sont excessives, de notre point de vue, pas forcément adaptées et, pour certaines, difficilement, voire pas du tout, applicables.

Mais l'acceptation de la stratégie énergétique 2050 par le peuple suisse nous oblige à prendre nos responsabilités. Notre groupe va donc, sans enthousiasme, je le répète, mais dans sa majorité, soutenir cette motion et, en cas d'acceptation par ce Grand Conseil, nous serons très attentifs à la modifica-



tion de loi demandée et également aux conséquences pour les citoyens fribourgeois.

**Ghielmini Kraysenbühl Paola** (*VCG/MLG, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis présidente de la commission énergie de la commune Gibloux. Je m'exprime ici au nom du groupe Vert Centre Gauche.

De manière générale, le groupe soutient la mise en place des mesures encore nécessaires pour concrétiser la politique énergétique fédérale. En particulier, il est important d'introduire, au minimum, les dispositions prévues dans le MoPEC 2014. Dans ce sens, la disposition concernant le remplacement des installations de chauffage électrique devrait être accompagnée aussi d'un délai.

Nous appuyons les propositions des motionnaires d'intégrer au moins 20% d'énergies renouvelables lors de tout remplacement ou assainissement de chauffages utilisant des énergies fossiles ainsi que de porter à 30% cette part lors de l'installation de nouveaux chauffages utilisant des énergies fossiles. Nous voulons aussi faire remarquer que lors de l'installation de nouveaux chauffages ou lors de changement de système de chauffage, une mise à l'enquête est obligatoire, selon les articles 84 et 85 de la ReLATEC. Par contre, le changement de chauffage, sans changement de système de chauffage, par exemple une chaudière à mazout est remplacée par une chaudière à mazout, ne nécessite pas de mise à l'enquête. Dès lors, afin d'appliquer les nouvelles mesures – si elles sont appliquées – il sera important de donner les moyens à l'autorité compétente d'être informée dans tous les cas lors de remplacements de chauffage.

Le groupe Vert Centre Gauche approuve la motion avec les remarques ci-dessus.

**Doutaz Jean-Pierre** (*PDC/CVP, GR*). Par leur motion, nos collègues Collomb et Bapst demandent d'adapter la loi sur l'énergie par trois dispositions nouvelles.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat estime que les propositions suggérées par les motionnaires font sens dans la mesure où elles participeront à l'atteinte des objectifs fixés de politique énergétique cantonale. Il invite donc à accepter celle-ci. Le groupe démocrate-chrétien remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse motivée. Celui-ci confirme l'état de fait et la sensibilité du marché qui prend la direction des énergies renouvelables déjà aujourd'hui, grâce notamment aux programmes d'incitation, d'aide, de subventions et de fiscalité visant justement à l'encouragement de ces investissements. Il rappelle également les principes adoptés par la Conférence des Directeurs cantonaux dans le cadre du MoPEC 2014. Ces dispositions s'inscrivent donc tout particulièrement dans ces objectifs de politique énergétique cantonale et fédérale 2050.

Lors de la modification de la loi sur l'énergie intervenue en 2013, le canton de Fribourg a déjà anticipé la grande majorité

des dispositions du MoPEC 2014. Sur le premier point, l'interdiction de remplacement de chauffages électriques et des chauffe-eau à résistance, l'objet est naturellement sensible, comme il a déjà été dit par mes préopinants; pour rappel la votation du 12 novembre 2012. Donc, aujourd'hui, le délai fixé a une grande nuance: le projet des motionnaires vise en effet le remplacement de l'installation en raison de son obsolescence ou au terme d'un délai d'amortissement, ce qui laisse une certaine souplesse et peut convenir tout à fait au groupe démocrate-chrétien. Le Conseil d'Etat rappelle aussi que l'interdiction d'installer de nouveaux chauffages électriques ne date pas d'hier puisqu'elle date des années nonante déjà, qu'il est fort probable que d'ici une dizaine d'années, tenant compte des outils et incitations cités, le but sera atteint par la force des choses, même sans modification légale toujours plus contraignante.

La deuxième mesure, soit l'obligation d'intégrer un minimum de 20% d'énergies renouvelables lors de remplacement, d'assainissement de chauffages à énergies fossiles, est acceptable mais un petit peu plus délicate. Cette proposition va plus loin que l'objectif du MoPEC puisque celui-ci prescrit 10%. Le groupe démocrate-chrétien sera vigilant lors de la rédaction du projet de loi concernant cette mesure et veillera aux conséquences envers les propriétaires de situation modeste, les personnes âgées, les familles, afin que ceux-ci puissent supporter la nouvelle exigence. En effet, son impact ne pourra parfois pas être négligeable pour certaines catégories de propriétaires.

La troisième proposition prévoyant d'intégrer une part de 30% d'énergies renouvelables lors de l'installation des nouveaux chauffage est tout à fait dans le sens du vent également.

Chers collègues, si les objectifs de cette motion paraissent raisonnables, compatibles ou aller dans le sens du vent ou de la tendance, je pose tout de même un constat et une question, une proposition au nom du groupe démocrate-chrétien. Le constat: la stabilité du droit dans tout ça? Bien que le domaine évolue rapidement, les dernières adaptations ne datent que de 2013. Elles sont à peine sèches. Toutes ces modifications régulières et fréquentes des lois, de la loi et des dispositions légales, compliquent et perturbent l'économie, qui voit, déjà trop souvent, des aspects législatifs modifiés à la hâte. Est-ce utile de surcharger les procédures et travaux administratifs et finalement de saucissonner et compliquer la mise en place des objectifs globaux de la stratégie énergétique du canton de Fribourg? La proposition serait en fait, en fonction de ces deux constats de coordonner la mise en œuvre de cette motion avec la mise en application du MoPEC et de ses éléments complémentaires encore à adapter.

Le groupe démocrate-chrétien demande d'englober l'ensemble de ces mesures, si possible, dans le nouveau projet de loi. Au nom du groupe démocrate-chrétien, je vous invite

à accepter cette motion et demande au Conseil d'Etat d'inclure dans le futur projet de loi l'ensemble des instruments et motions déposés sur ce sujet.

**Vonlanthen Rudolf** (PLR/FDP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Präsident des Hauseigentümergeverbandes des Kantons Freiburg.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion hat sich mit der vorliegenden Motion eingehend befasst und wird ihr grossmehrheitlich nicht zustimmen. Die Schweiz, insbesondere der Kanton Freiburg, hat ein gutes und griffiges Energiegesetz, welches bereits über die meisten Bestimmungen verfügt, welche von den Mustervorschriften der Kantone im Energiebereich 2014 verlangt werden. Trotzdem wollen nun die Motionäre das bestehende Gesetz verschärfen, indem sie verlangen, weiter zu gehen als die MuKEN 2014, das heisst, Mustervorschriften der Kantone im Energiebereich 2014.

Unverständlicherweise wollen die Motionäre die von der Energiekonferenz aufgestellten Forderungen, Einschränkungen und Standortbestimmungen im Energiebereich verdoppeln. Im Zuge einer nationalen Harmonisierung sind höher gesteckte Ziele einiger Kantone nicht sinnvoll und bescheren den Planenden und Bauherren einen erheblichen Mehraufwand. Zudem stehen die hohen Kosten zur Umsetzung von zusätzlichen Energiesparmassnahmen in keinem Verhältnis zu den Kosten des Heizungsersatzes. Das Prinzip der hochgehaltenen Verhältnismässigkeit ist in keiner Weise gewahrt. Der Kanton Freiburg braucht also keine Sonderregelung, zumal das Freiburger Stimmvolk – es wurde schon gesagt – damals eingeschritten ist und einer Verschärfung des Energiegesetzes, sprich Elektroheizungen, in einer Volksabstimmung deutlich abgelehnt hat.

Um die Energiestrategie 2015 generell umzusetzen, braucht es innovative Lösungen. Und innovative Lösungen brauchen einen gewissen Spielraum. Mit der sich in der Umsetzung befindenden MuKEN 2014 wird vieles reguliert und vernünftige Lösungen werden durch strenge Vorschriften verunmöglichlicht.

Die Tatsache, dass trotz einer grossen Zubaurate von Wohnfläche der CO<sub>2</sub>-Ausstoss im Bereich Brennstoffe in den letzten Jahren massiv gesenkt werden konnte, zeigt, dass der Gebäudepark auf Zielkurs ist. Es wäre also übertrieben und fahrlässig, mit neuen Vorschriften unsere Wirtschaft und den Wohlstand unserer Bürgerinnen und Bürger zu gefährden. Die vorliegende Motion, welche eine weitere Verschärfung des Energiegesetzes fordert, ist nicht sinnvoll, verursacht zusätzlichen, unnötigen administrativen Aufwand, ist in der Praxis kaum durchführbar und widerspricht eindeutig dem Volkswillen.

In diesem Sinne lehnt die Freisinnig-demokratische Fraktion grossmehrheitlich diese Motion ab und wir bitten Sie, das Gleiche zu tun.

**Castella Didier** (PLR/FDP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis propriétaire et je suis surtout concerné par la thématique en tant que responsable environnement et énergie au sein du Département de la défense, des sports et de la protection civile.

J'ai, sur le fond, beaucoup de sympathie pour la motion déposée par nos collègues. J'ai des problèmes sur l'argumentation, des questions, notamment sur la méthode. Je m'explique.

- > Tout d'abord sur l'argumentation. Les motionnaires parlent d'intégration d'énergies renouvelables. J'imagine ainsi qu'ils n'ont pas parlé de production parce qu'ils voulaient, par exemple, introduire les chauffages à distance et qu'ils ne sont pas une production propre. C'est une question. La deuxième question, lorsqu'on parle d'intégrer l'énergie renouvelable, on peut imaginer qu'on peut acheter de l'énergie renouvelable. Vous avez, aujourd'hui, des labels en matière d'achats d'électricité. Vous pouvez très bien, demain, acheter de l'énergie verte renouvelable. Est-ce que dans le terme intégration on comprend cette possibilité? Là, pour moi, ce n'est clair ni dans la motion, ni dans les réponses du Conseil d'Etat.
  - > Au niveau des réponses, je dois dire que, à mon avis, il y a des erreurs ou en tout cas des maladresses lorsqu'on dit qu'on peut atteindre un 20% de couverture d'énergies renouvelables avec des mesures d'isolation ou de changement de fenêtres. Je vous rappelle que si vous avez 0% d'énergie renouvelable au départ, vous avez beau isoler, changer toutes vos fenêtres, vous aurez toujours 0% d'énergie renouvelable après avoir fait ces travaux. Donc, vous ne pouvez pas atteindre cet objectif par le biais de l'isolation ou de changement de fenêtres. Eventuellement, si vous êtes à 15%, vous pouvez diminuer votre énergie totale et obtenir les 20%. Là, il y a un problème dans l'argumentation.
  - > Sur la méthode. Je vous rappelle que la Suisse a accepté le Protocole de Paris où il est question d'une problématique mondiale, le réchauffement climatique, l'utilisation de nos ressources. A ce titre, je dois dire que la Suisse est un très petit partenaire et ses émissions sont quelque part très négligeables vis-à-vis du monde. Par contre, et c'est vrai, elle a un rôle d'exemplarité à jouer. Là, je pense qu'elle peut porter ses modèles.
- Au niveau de la méthode, aujourd'hui, on a un MoPEC 2014. A la suite du Protocole de Paris et de la confirmation de la stratégie énergie 2050, vous savez que la loi fédérale sur l'énergie est en consultation. Je peux imaginer qu'à la suite de la mise en vigueur de la loi sur l'énergie, le MoPEC devra être adapté, le MoPEC 2014. Je rappelle aussi que la Conférence des Directeurs de l'énergie recommande d'intégrer et de suivre à la lettre les recommandations du MoPEC dans un sens d'harmonisation. Je pense plutôt qu'on manque d'ambition avec cette motion dans le sens qu'on devrait intervenir dans le MoPEC. Le canton de Fribourg est membre de

cette organisation des Directeurs de l'énergie, soit par le Directeur du Service de l'énergie, soit par le Conseil d'Etat, qui y est représenté. Donc, si on veut influencer, ayons plus d'ambition, intervenons directement dans le MoPEC et influençons le MoPEC qui, à mon avis, va être révisé à la suite de la loi sur l'énergie.

C'est pour ça que je rejoins la position de M. Doutaz, qui disait tout à l'heure: soyons raisonnables, attendons et prenons l'influence là où nous le pouvons directement, dans le MoPEC. Sur le fond, je rejoins les motionnaires. Sur la méthode et l'argumentation, j'ai quelques doutes. J'espère avoir les réponses.

**Morand Jacques** (PLR/FDP, GR). Mes liens d'intérêts: je dirige une entreprise de cinquante personnes, active dans la technique du bâtiment, donc directement concerné par ce genre d'installations.

A n'en pas douter la motion de nos collègues Bapst et Colomb va passer la rampe de ce Parlement et devra certainement être mise en œuvre. Avoir le MoPEC 2014 en force est, à mon avis, une bonne chose. Seulement il y a des conditions qu'il est nécessaire de prendre en compte dans l'application de ce MoPEC. Lorsqu'on parle d'installations neuves, c'est facile de mettre en œuvre, en tout cas, on trouve toujours des solutions. Lorsqu'on parle d'installations existantes, il y a des conséquences énormes pour les propriétaires. Je prendrai tout simplement trois cas d'installations.

1. Une première installation où on a un chauffage électrique au sous-sol et, premier cas de figure, on a une distribution de chaleur avec l'eau qui va dans les radiateurs ou dans des chapes ou, deuxième cas de figure, avec des corps de chauffe électriques qui sont directement dans le sol. La transformation de cette installation, bien qu'à la base on dira que c'est un chauffage électrique qu'on veut remplacer par une autre source d'énergie, est foncièrement différente d'un cas à l'autre au plan des investissements, dans le sens que quand il n'y a pas de distribution, il faut en créer une. Lorsqu'on a une distribution de chaleur déjà existante, c'est plus facile de ne changer que la source de chaleur.
2. Un deuxième cas. On parle de boiler de production d'eau chaude, un boiler de production d'eau chaude dans un appartement, dans une villa. Dans le cas d'un immeuble locatif, où l'on a un boiler de production d'eau chaude par étage et qu'on a un boiler qui est défectueux quelque part, comment fait-on? On n'a pas deux réseaux de conduite d'eau, pas un réseau d'eau chaude et un réseau d'eau froide qui va dans chaque appartement. La rénovation de un, deux ou trois chauffe-eau dans un immeuble devient alors immensément compliquée et coûteuse et on a peu de solutions techniques. Je dirais que les solutions, on les a toujours, c'est le coût qui pose problème. Là derrière, il y a des gens. Il y a peut-être des propriétaires par

étage, constitués en PPE, qui ont acquis un appartement pour leur famille et qui n'ont tout simplement pas les moyens de procéder à ces changements.

3. Un troisième cas. On parle simplement d'un boiler électrique dans un sous-sol. Il faut le remplacer et la source d'énergie est une pompe à chaleur avec des sondes géothermiques. Lorsqu'on veut remplacer un boiler électrique, il faut prendre l'énergie quelque part. Donc il faut qu'on prolonge ces sondes géothermiques. On discute dans ce Parlement sur la possibilité de forer ou pas. Si on a la possibilité de forer pour une production d'eau chaude, l'investissement peut être vraiment disproportionné, le financement pour ces propriétaires, ces gens et ces familles devient difficile.

Je ne veux pas aller plus loin dans le nombre d'exemples. J'aimerais simplement dire qu'il faudra, au moment où l'on va traiter ces documents, faire vraiment attention pour ne pas mettre les propriétaires – petits ou grands, promoteurs immobiliers ou propriétaires indépendants – dans des situations difficiles pour lesquelles ils n'ont pas du tout de solution financière.

C'est avec ces considérations que je vais soutenir cette motion.

**Bapst Markus** (PDC/CVP, SE). Ich möchte hier auf zwei Voten eingehen, auf dasjenige von Grossratskollege Vonlanthen und auf dasjenige von Grossratskollege Morand.

Es ist richtig, dass es in gewissen Fällen, wenn man die Technik anschaut, Schwierigkeiten gibt, die Vorschriften und die Ideen, die hinter dem Gesetz stehen, umzusetzen. Das ist aber in anderen Bereichen auch so. Wir sind klar der Auffassung, dass die Verhältnismässigkeit gewahrt werden soll. Das heisst, es muss in gewissen Bereichen Ausnahmen geben – das haben wir aber auch nie in Frage gestellt. Besonders bei den Elektroinstallationen haben wir auch einen Volkswillen dahinter und es ist klar, dass wir hier den Willen akzeptieren. Das ist übrigens der Grund, warum wir kein Datum in die Motion eingewiesen haben.

Aber meine Damen und Herren, das Schweizer Volk und auch das Volk in diesem Kanton hat Ja gesagt zu einer Energiestrategie und es hat Ja gesagt zum Ausstieg aus der Nuklearenergie, langfristig. Und es ist klar: Das hat Konsequenzen. Wir können die Augen nicht davor verschliessen, dass wir, wenn wir nichts tun, unsere eigenen Ziele in diesem Kanton 2030 – und das sagen nicht wir, sondern das sagt der Staatsrat in seinem Bericht – möglicherweise nicht erreichen. Also müssen wir handeln.

Ich bin mit Herrn Vonlanthen gar nicht einverstanden, wenn er behauptet, wir würden den Volkswillen missachten. Im Gegenteil: Wir nehmen die Verantwortung wahr. Wir setzen den Volkswillen mit zusätzlichen Vorschlägen um und bestehen darauf, dass die Strategie umgesetzt wird. Wie man das konkret im Gesetz macht, da sind wir flexibel. Wir haben

Vorschläge gemacht und warten auf die Gesetzgebung. Ich bin damit einverstanden, dass man vielleicht noch andere Aspekte – es gibt übrigens ja noch andere Vorstösse – mitberücksichtigen sollte.

Auch wenn der Beitrag weltweit nicht sehr gross sein wird – aber auch Kleinvieh macht Mist –: Wenn wir vorwärts kommen wollen, müssen wir in Gottes Namen zur Tat schreiten und uns verbessern.

**Collomb Eric** (PDC/CVP, BR). C'est simplement pour répondre au député Castella qui nous a interpellés. Effectivement, quand le député Castella demande si l'intégration de la part d'énergie renouvelable signifie production d'énergie renouvelable, à notre sens, oui, c'est effectivement de la production. Comme l'a dit le député Bapst, c'est vrai qu'au moment où on va légiférer, on aura l'occasion effectivement de préciser les choses. Je vais aussi dans le sens du député Morand. Il nous faudra aussi être vigilants quand on aura les séances de commission pour vraiment faire des choses qui soient aussi acceptables pour les petits propriétaires, mais qui vont aussi peut-être avec un peu plus de précision dans le sens du député Castella: est-ce que vraiment on produit? Est-ce que c'est intégré? Qu'est-ce que l'intégration? A mon sens, c'était vraiment la production d'énergies renouvelables.

Vous faites référence au MoPEC. Je veux vous le dire, le MoPEC, ça m'aurait bien arrangé de le mettre en œuvre de A à Z. Mais je vous donne une seule mesure du MoPEC, c'est la mesure 1.35: «Les chauffages électriques fixes à résistance existants doivent être remplacés dans un délai de quinze ans». On a vu que dans le canton de Fribourg, ce n'est pas possible. On a essayé de le faire une fois en 2012, de dire qu'on voulait aller jusqu'en 2025. Referendum. Le peuple a décidé: niet! Que fait-on? Nous, on a décidé de faire différemment. Oui, il y a le MoPEC, on essaye de s'y référer mais on essaye d'y aller par petits pas, de faire un peu la fameuse technique du salami, en un mot pour essayer de faire avancer les choses à petits pas.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Vorerst möchte ich allen Intervenienten danken für ihre Stellungnahme zu dieser Motion.

Vous avez compris. Les députés Eric Collomb et Markus Bapst demandent donc une adaptation des dispositions légales en matière d'énergie afin d'interdire le remplacement des chauffages et des boilers électriques, sans fixer de délai mais lorsque ceux-ci sont en fin de vie. Ils demandent également l'obligation d'intégrer une part d'énergies renouvelables lors de l'installation d'un chauffage utilisant de l'énergie fossile, soit 30% lorsqu'il s'agit d'une nouvelle construction et 20% en cas de remplacement d'une installation existante.

Vous l'avez compris, pour ce qui concerne le remplacement des chauffages et boilers électriques, le Conseil d'Etat doit relever la situation quelque peu délicate entre la législation

fédérale sur l'énergie – je vous rappelle qu'elle impose aux cantons de légiférer en la matière sur la base du modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC) adopté par la Conférence des Directeurs en 2014 – et le refus exprimé par la population fribourgeoise d'introduire une disposition visant l'obligation de remplacer les chauffages électriques d'ici 2025 lors de la votation de novembre 2012.

Der Vorschlag der Grossräte Collomb/Bapst ist aber so formuliert, dass er dem Willen des Stimmvolkes keine Frist für den Ersatz vorzuschreiben hat. Er trägt diesem Rechnung.

Die MuKEN 2014 sehen eine Sanierungsfrist von 15 Jahren für elektrische Zentralheizungen und Elektroboiler vor. Diese Frist würde hingegen nicht vollständig eingehalten – das heisst, 15 Jahre nach Inkrafttreten der kantonalen Bestimmung.

Der Staatsrat hält somit den Vorschlag der Motionäre für konsensfähig und auch für angemessen, denn er bietet eine gewisse Flexibilität bei der Umsetzung. Und ich glaube, von dieser Flexibilität müssen wir dann Gebrauch machen bei der Diskussion des Gesetzesentwurfs.

Elle permettra donc aux propriétaires de pouvoir utiliser leurs biens sans se voir contraints d'engager des investissements à court et à moyen termes. Dans les faits, c'est lors de transformations, je souligne, lourdes, opérées dans un bâtiment que le changement du système de chauffage s'imposera presque aussi naturellement.

Pour donner suite aux propos des députés Doutaz, Kolly, Morand, Collomb, s'agissant des détails de mise en œuvre, par exemple lorsqu'un radiateur tombe en panne – mais beaucoup d'autres exemples ont été cités pour toutes les autres dérogations possibles – ces détails seront bien évidemment discutés dans le cadre du projet de loi qui sera soumis et délibéré au Grand Conseil, en cas d'acceptation de la présente motion. A ce moment-là, je pense qu'il faudra faire preuve de bon sens. C'est aussi pour donner suite à l'intervention du député Vonlanthen.

Je tiens à souligner que Fribourg ne fera pas office de pionnier avec une telle disposition puisque bon nombre de cantons ont déjà légiféré en la matière. Je cite Vaud, Neuchâtel, Berne, Bâle et Zurich. Donc, il n'y aura pas de révolution dans le canton de Fribourg, mais juste une adaptation aux dispositions fédérales.

Was die Pflicht betrifft, beim Einbau einer fossilen Heizung einen Teil des Energieverbrauchs durch erneuerbare Energien zu decken – wie gesagt, 20 Prozent bei einer Sanierung, 30 Prozent bei der Installation in einem Neubau –, weist der Staatsrat darauf hin, dass der Vorschlag – und das wurde richtig gesagt von Herrn Grossrat Vonlanthen – über die Anforderungen der MuKEN hinaus geht.



Trotzdem glauben wir, dass dieser Vorschlag verhältnismässig ist, weil er «en gros» den 2009 beschlossenen energiepolitischen Zielen des Kantons entspricht. Wir glauben auch, dass er aus technischer Sicht durchaus realistisch und auch wirtschaftlich tragbar ist. Eine derartige Pflicht ermöglicht es, die kantonseigenen Ressourcen besser zu nutzen und so indirekt auch die Freiburger Wirtschaft zu fördern.

Ich möchte darauf zurückkommen: Es darf nicht vergessen werden, dass im Kanton jährlich über eine Milliarde Franken für Energie – also für Elektrizität, Heizöl, Treibstoff – ausgegeben wird. Von diesen 1 Milliarde Franken stammen 70 Prozent aus fossilen Energiequellen.

C'est donc faire preuve de bon sens que de mettre en œuvre des conditions cadres nécessaires à favoriser les énergies renouvelables dans la mesure où elles peuvent être particulièrement intéressantes sur le plan économique aussi. D'ailleurs c'est ce que démontre le comparatif énergétique mis en ligne à fin août de cette année par le Service de l'énergie. Je vous invite tous à le consulter. Je remercie notamment le député Bonny qui l'a déjà fait. Donc, si cette motion devait être acceptée aujourd'hui, le Conseil d'Etat soumettra un projet de modification de la loi sur l'énergie. Pour donner suite aussi à la demande des députés Bapst, Doutaz, le projet de cette modification de la loi intégrera également les propositions de concrétisation des deux autres motions ayant déjà été acceptées, à savoir une première motion Collomb relative à l'apport minimal d'énergies renouvelables pour les besoins d'électricité et la deuxième motion, aussi Collomb et François Bosson, concernant le principe de donner une importance d'intérêt public aux productions d'énergie renouvelable. Nous sommes tout à fait d'accord, nous ne voulons pas faire du saucissonnage. On veut proposer une modification légale qui inclut tout ce qui est actuellement sur la table.

Le développement technologique est tel qu'on ne peut pas exclure d'emblée qu'il y ait une nouvelle modification d'ici quelques années. Je suis très sensible aussi aux propos du député Castella. Au niveau de la Conférence des Directeurs de l'énergie, évidemment, il n'y a pas encore eu une discussion sur une éventuelle adaptation du MoPEC, cela va certainement venir. Vous avez tout à fait raison dans votre argumentation. C'est un peu la technologie qui nous fait de temps à autre modifier ces dispositions légales. Ces adaptations législatives permettront donc au canton de Fribourg de disposer d'une loi sur l'énergie qui sera à 99% compatible avec le MoPEC 2014, à l'exception évidemment de ces quinze ans pour le remplacement des chauffages électriques. Nous serons à 99% compatibles avec le MoPEC et ainsi conformes aux exigences de la Confédération.

En conclusion, on peut dire que la direction à prendre dans le domaine de l'énergie, il faut le rappeler et ça a été fait, a quand même été consolidée le 21 mai dernier en votation. Ça, c'était aussi un élément extrêmement important pour le

Conseil d'Etat avec cette votation sur la loi sur l'énergie. La volonté clairement exprimée par le peuple suisse vise l'atteinte d'objectifs ambitieux, très ambitieux même. Quelques-uns diraient trop ambitieux, notamment concernant la réduction de 43% de notre consommation énergétique moyenne d'ici 2035 et la substitution de pratiquement toutes les énergies fossiles de notre mix énergétique par les énergies renouvelables d'ici 2050.

J'ai été aussi sensible à ce qu'a dit M<sup>me</sup> la Députée Ghielmini au sujet de la mise à l'enquête dans les cas où l'on ne remplace qu'une partie de l'installation de chauffage. J'en ai pris note et il faudra qu'on l'examine.

A M. Castella, pour l'argumentation, la première réponse a été donnée. Par rapport à la deuxième méthode, je vous donne partiellement raison. C'est une affaire à suivre au niveau de la Conférence des Directeurs de l'énergie, concernant notamment une future éventuelle modification du MoPEC. Encore une fois, on vise vraiment à vous présenter un projet modifiant la loi sur l'énergie de manière la plus complète possible.

C'est pourquoi, considérant ce qui précède, le Conseil d'Etat vous propose donc d'accepter la motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 83 voix contre 11. Il y a 6 abstentions.
- > Cet objet est transmis au Conseil d'Etat pour élaboration d'une disposition légale dans le délai d'une année.

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP),

Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 83.*

#### *Ont voté non:*

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP). *Total: 11.*

#### *Se sont abstenus:*

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP). *Total: 6.*

—

## **Postulat 2016-GC-131 Sylvie Bonvin-Sansonnens/Michel Losey Apport de l'agriculture fribourgeoise pour l'économie, le tourisme et l'environnement<sup>1</sup>**

### **Prise en considération**

**Bonvin-Sansonnens Sylvie** (VCG/MLG, BR). L'humain occidental moderne a décidé que la terre agricole, celle qui lui fournit à manger, valait beaucoup moins que la terre occupée par sa maison, ses routes ou sa place de travail. C'est un paradoxe, car la terre où l'être humain produit la base de sa vie, c'est-à-dire son alimentation, vaut moins que la terre où sera érigé le bâtiment où l'on vendra simplement cette nourriture. Ce faisant, il a relégué l'activité la plus essentielle à la survie de l'être humain à un rang secondaire, alors même que ce secteur reste, à mon avis, primordial. Là je ne parle pas seulement d'une valeur marchande, mais surtout d'une valeur émotionnelle ressentie aujourd'hui par la population en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle. Alors, quand un paysan décide de conserver ses terres cultivées, plutôt que de les abandonner au bétonnage, ce paysan est attaqué de toutes parts, parce qu'à cause de lui des gens seraient au chômage, à cause de lui il y aurait des bouchons sur les routes, à cause de lui le développement économique de sa région serait menacé et les jeunes seraient obligés de partir ailleurs. A cause de lui donc et son attachement à son patrimoine et à son métier. Souvent attaqués sur ces questions depuis quelques années, des agriculteurs fribourgeois ont transmis à notre ancien collègue Michel Losey et moi-même leurs interrogations qui sont les

suivantes: notre activité agricole n'est-elle pas une activité économique qui mérite autant de considération que l'implantation d'une zone industrielle? La production d'une multinationale qui utiliserait 10 ha de belles terres labourables vaut-elle plus que les produits que l'on aurait tirés de ces 10 hectares? Chaque minute, 1 m<sup>2</sup> est perdu pour l'agriculture en Suisse. Par exemple, pendant ces trois jours de session, nous aurons perdu presque 5000 m<sup>2</sup>, donc 1/2 ha, une surface qui suffirait à nourrir 10 familles de 4 personnes toute l'année et pendant des années.

Bien sûr, comme moi, vous concevez que l'agriculture est un véritable acteur économique de notre canton. Nous savons que l'agriculture fribourgeoise fait partie intégrante de notre paysage, mais il est temps désormais, en 2017, de préciser exactement la valeur de cette affirmation.

Notre postulat demande d'étudier dans quelle mesure l'agriculture fribourgeoise représente un atout concret, sans nostalgie et sans imaginaire collectif. Est-ce que nous avons intérêt à préserver une parcelle de blé bien placée à la sortie d'une autoroute ou à la goudronner pour y planter une entreprise de transport qui pourra aller chercher le blé ailleurs? Est-ce que la «disneylandisation» de l'espace agricole rapporte quelque chose? Et surtout à qui?

Pour pouvoir répondre à ces questions, nous estimons que nous avons besoin de chiffres, d'arguments et de données économiques comparables.

Au nom des agriculteurs mis sous pression actuellement, je remercie le Conseil d'Etat d'avoir compris notre interrogation et d'accepter d'y donner suite. Je vous invite, chers collègues, à faire de même.

**Repond Nicolas** (PS/SP, GR). Par leur postulat, les députés Sylvie Bonvin-Sansonnens et Michel Losey demandent au Conseil d'Etat de nous fournir un bilan économique des apports de l'agriculture à notre canton. Notre collègue postulante vient de nous mentionner en quelques mots les griefs qu'une partie de la population – j'ose espérer une minorité – transmet à nos agriculteurs. Personnellement, il ne me viendrait jamais à l'idée de porter de telles accusations. Bien au contraire! En tant que fils de boulanger-pâtissier, ayant dès mon enfance plongé dans le pétrin et nagé dans la farine, j'ai participé à d'innombrables reprises, avec délectation, aux fabrications du pain, des gâteaux bullois, des pains d'anis, des bricelets, des cuquettes et des beignets. Je connais donc parfaitement l'importance qu'ont les produits de base comme les céréales et les produits laitiers pour la fabrication de tous ces produits dont nous raffolons en cette période de Bénichon. Qui dit Bénichon comprend aussi fête de la fin des moissons pour la plaine et célébration de la descente des troupeaux de l'alpage. D'où Bénichon pour la première fête et recrotzon pour la seconde. Vous vous demandez ce que ceci a à voir avec ce postulat? Eh bien tout. Ces produits de Bénichon, si délicieux, représentent la cerise ou plutôt la poire à botzi

<sup>1</sup> Déposé et développé le 4 novembre 2016, BGC novembre 2016, p. 3336; réponse du Conseil d'Etat le 13 juin 2017, BGC septembre 2017, p. 1784ss.

sur le gâteau, ce fruit cher à notre ancien collègue député et postulant Michel Losey. Quant au gâteau, il est bien entendu composé de tous les excellents produits directs ou dérivés de notre terroir, consommés tous les jours de l'année.

Ainsi donc, notre terroir, nos agriculteurs, producteurs et artisans de la bouche ont une importance vitale et capitale pour nous nourrir, nous faire vivre et si possible aimer la vie. Il paraît donc normal de demander au Conseil d'Etat de nous fournir un rapport sur le bilan économique des apports de l'agriculture en relation avec ceux cités dans le postulat. Le Conseil d'Etat a par ailleurs déjà répondu à certains instruments parlementaires sur le sujet et M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat Marie Garnier, responsable de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, a également mené à bien des projets, dans ce domaine, depuis la mise en place de la politique agricole 2014–2017. Je citerai entre autres le volumineux projet FILAGRO intitulé «Agriculture fribourgeoise – Pour une meilleure valeur ajoutée» qui réunissait dans une commission et plusieurs sous-commissions une grande partie des principaux acteurs cantonaux des métiers liés aux filières agroalimentaires ainsi que des députés ici présents dont moi-même. Les résultats de ces enquêtes ont été synthétisés et finalisés en septembre 2016 dans un rapport édité par AGRI-DEA et la Haute école des sciences agronomiques forestières et alimentaires de Zollikofen.

Je remercie ainsi les services concernés de la DIAF et M<sup>me</sup> Garnier pour la bonne facture de cette grande étude et de ce rapport. Grâce aux résultats de ces derniers et au résultat du rapport daté de juin 2016 sur l'agriculture romande, menée par la Berner Fachhochschule et AGORA, le Conseil d'Etat pourra certainement trouver une quantité d'informations intéressantes liées aux apports de l'agriculture pour l'économie fribourgeoise. Il pourra ainsi les intégrer dans le futur rapport à ce postulat. Même si lors de l'année des sols, en 2015, l'Institut agricole de Grangeneuve a réalisé plusieurs carottages sur diverses parcelles de cultures intensives, extensives et biologiques, la définition de l'apport environnemental de l'agriculture et de son support, soit la terre agricole sur le plan biologique, sera un domaine extrêmement important à étudier. Il faudra en ressortir un maximum d'informations. En effet, on peut lire dans le dernier rapport quadriennal cantonal, daté de novembre 2014, que le réseau d'observation des sols FRIBO a constaté en 25 ans d'études une diminution de 42% de la biomasse cantonale. Elle a diminué d'autant, pour une grande partie, parce que l'agriculture, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle et début du XXI<sup>e</sup> siècle, utilisait les méthodes avec labour qui érodait les sols. L'agriculture intensive et l'utilisation des pesticides ne sont certainement pas non plus innocents. Il devient donc urgent de trouver des solutions à cette diminution de la quantité organique des sols, car plus cette dernière diminuera, moins il y aura de rendement alimentaire et donc plus l'économie agroalimentaire en souffrira.

En conclusion, le groupe socialiste soutiendra le postulat déposé par nos collègues Bonvin-Sansonens et Losey et attend avec impatience le rapport qui en sortira, car notre chère terre et notre humanité ont besoin rapidement de solutions, aussi liées au développement durable et pas seulement à l'économie.

**Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR).** Je déclare mes liens d'intérêts: je suis agriculteur broyard, ardent défenseur d'une agriculture durable et productrice de denrées alimentaires.

L'importance du secteur primaire de notre canton est bien supérieure à la moyenne nationale et une étude approfondie des apports de l'agriculture à l'économie de notre canton sera sans doute pertinente et riche d'enseignements. Les nombreux investissements pour les structures agricoles, les adaptations permanentes liées au marché et à la politique agricole génèrent un apport important au tissu économique local. La contribution économique du tourisme rural mérite également d'être évaluée. L'agritourisme, déjà bien présent, possède encore une grande marge de progression dans nos magnifiques paysages. L'image idyllique de l'agriculture reprise et édulcorée par les publicitaires montrent cependant un visage bien trop idéaliste du quotidien de la famille paysanne.

Une approche détaillée de l'apport environnemental de l'agriculture sera intéressante et permettra de mettre en lumière les grands efforts réalisés par tous les exploitants agricoles de notre canton, pour le bien de l'environnement. En effet, depuis 1990, la production intégrée, les prestations écologiques requises et enfin les surfaces de promotion de la biodiversité sont des conditions *sine qua non* à l'obtention des paiements directs. La production biologique connaît également un essor réjouissant, en répondant à une demande des consommateurs. L'agriculture est de plus en plus souvent critiquée par des gens mal informés, qui souhaitent bénéficier du cadre de vie offert par l'agriculture, sans en accepter les inconvénients: épandage malodorant d'engrais de ferme, tintement des cloches de vaches, cris du coq, épandage de produits phytosanitaires, etc. La préservation des terres agricoles est nécessaire, mais ne doit pas passer uniquement par une extensification et une écologisation des méthodes de production. Une agriculture professionnelle, efficiente et productive sera à l'avenir le meilleur gage de la préservation des terres agricoles. Le secteur de l'agroalimentaire, par ses multiples entreprises artisanales et par ses importantes entreprises transformatrices, constitue un fleuron de notre économie cantonale. Cependant et c'est très inquiétant, l'évolution des habitudes alimentaires de la population, les importations croissantes de denrées alimentaires liées à la mondialisation, le marasme actuel sur le marché du lait de centrales mettent en péril de nombreux emplois liés à ces activités.

Sur ces considérations, le groupe démocrate-chrétien, à l'unanimité, acceptera ce postulat.

**Glauser Fritz (PLR/FDP, GL).** Mes liens d'intérêts: je suis paysan à Châtonnaye et président de l'Union des paysans fribourgeois.

Le groupe libéral-radical a examiné attentivement ce postulat cosigné par notre ancien collègue Michel Losey. La demande d'effectuer un bilan sur les quatre points mentionnés nous semble justifiée. Même si comparaison n'est pas raison, un regard au-delà de nos frontières est nécessaire et surtout utile dans ce contexte. Je vous rappelle que notre Gouvernement, avec plusieurs de ses services, dont le Service de l'agriculture et l'Institut agricole de Grangeneuve avec l'Union des paysans fribourgeois ou d'autres organisations de producteurs, a déjà effectué certains travaux. Je mentionne ici les rapports FILAGRO qui ont permis d'analyser les secteurs les plus importants de notre canton, de la fourche à la fourchette ou du producteur au consommateur, plus particulièrement les branches laitières, céréalières, celles de la viande ou des cultures spéciales. Un regard sur l'agriculture fribourgeoise est aussi établi régulièrement avec le rapport quadriennal de notre Gouvernement ou encore le rapport Agriculture et Environnement. Un thème qui me paraît important à analyser davantage est le thème du tourisme rural. Souvent nourris de préjugés, le dialogue et les projets avancent peu dans ce secteur. Le potentiel est pourtant bien réel et peut être développé avec un concept pensé. Les responsables du tourisme, de la gastronomie, de l'hôtellerie et de l'agriculture pourraient, j'en suis convaincu, nous amener au développement de projets win-win ou, dans la langue de Molière, gagnant-gagnant. Les postulants demandent également de démontrer l'importance économique de l'agriculture de notre canton et de prouver que l'agriculture est un moteur et non pas un frein à notre économie cantonale. Ce bilan doit aussi aider à renforcer notre agriculture fribourgeoise qui a perdu, entre 2014 et 2016, environ 10% de sa valeur de production, en reculant de plus de 800 millions de frs à moins de 730 millions de frs, comme mentionné dans la réponse du Gouvernement. Je vous rappelle également que les secteurs agricole et agroalimentaire représentent largement plus de 10 000 places de travail dans notre canton. Le constat est évident: notre secteur agroalimentaire est essentiel pour l'économie fribourgeoise et il dépend étroitement de l'avenir de notre agriculture. C'est pourquoi l'établissement d'un bilan, comme demandé dans ce postulat, est absolument nécessaire.

Avec ces considérations, notre groupe va soutenir ce postulat et je vous prie d'en faire de même.

**Bertschi Jean (UDC/SVP, GL).** Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur à Orsonnens, producteur de pommes de terre, de viande bovine etc. Je suis membre du comité Swiss Beef CH, vice-président de Swiss Beef Mittelland, membre du conseil d'administration de la coopérative fribourgeoise pour l'écou-

lement du bétail et membre du comité de l'Union des paysans fribourgeois.

Ce postulat Bonvin/Losey rappelle l'importance de l'agriculture fribourgeoise dans le paysage de l'économie de notre canton. Il demande au Conseil d'Etat de fournir un bilan économique des apports de l'agriculture dans différents domaines, notamment le tourisme rural, l'apport environnemental et l'apport sur le plan biologique des secteurs alimentaires et agroalimentaires, pour ne nommer que les plus importants.

Le 8% de la population active œuvre dans le secteur primaire. Le Conseil d'Etat est conscient de l'importance de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans le tissu économique fribourgeois et trouve judicieux d'étudier plus en détail ces apports économiques pour notre canton. Plusieurs études ont déjà été réalisées, d'autres doivent être entreprises et peuvent être réalisées en complément du rapport sur l'agriculture quadriennal.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec intérêt de ce postulat en faveur de l'agriculture fribourgeoise et vous propose la prise en considération de celui-ci.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Comme vous avez pu le lire, le Conseil d'Etat soutient pleinement le postulat et vous appelle à le prendre en considération. Les différents groupes ici présents l'ont relevé, l'agriculture est un élément essentiel de l'identité fribourgeoise. Elle est aussi, et c'est parfois méconnu, un pilier important de notre économie. Loin d'être un secteur à la traîne et dépassé, l'agriculture fribourgeoise et le secteur alimentaire, cela a été relevé, contribuent à faire de Fribourg un canton innovant. Je pense à l'essor de l'agriculture 4.0 par exemple ou encore au développement de nombreux produits et techniques par les agriculteurs, les artisans et les entreprises de notre canton. Dans notre canton, entre 10 000 et 15 000 emplois sont liés étroitement à l'agroalimentaire, sans tenir compte de la distribution. C'est un secteur qui est par ailleurs moins sensible que d'autres aux fluctuations économiques, puisque la demande est garantie: l'homme aura toujours besoin de manger et aura toujours l'envie de produits bons, sains et de qualité.

Même si, comme vous avez pu le lire, le rôle du secteur agroalimentaire est déjà thématiqué dans différents rapports, il est important de consolider toutes ces informations éparses, de les approfondir, pour exposer clairement en quoi ce secteur contribue à l'économie de notre canton et donc à la santé – puisque nous sommes ce que nous mangeons – de la population et, par extension, à la qualité de vie de toutes les Fribourgeoises et de tous les Fribourgeois.

L'apport au tourisme est lui aussi connu, ne serait-ce que par les innombrables événements traditionnels qui attirent loin



à la ronde dans nos régions et qui nous occupent tous passablement. Ce secteur économique mériterait d'ailleurs encore d'être développé. L'agrotourisme est une offre idéale pour faire découvrir nos splendides paysages, en les respectant et en prenant conscience des travaux de celles et ceux qui les ont façonnés au fil du temps. La contribution de l'agriculture à la préservation de l'environnement mérite aussi une analyse approfondie. Certains voient trop souvent les quelques atteintes à l'environnement, sans pouvoir percevoir à quel point nous sommes redevables aux agriculteurs et aux agricultrices de leur rôle dans l'équilibre de la nature. Ce point est aussi d'actualité avec le plan national d'action des produits phytosanitaires et les diverses initiatives en cours sur ces sujets. Comme nous le relevons en conclusion de notre réponse, il ne s'agit pas seulement de constater toutes ces contributions pour aboutir à un simple satisfecit, mais bien de faire des propositions pour la mise en valeur de chaque secteur.

Je vous appelle donc à prendre en considération le présent postulat.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 88 voix sans opposition ni abstention.
- > Cet objet est transmis au Conseil d'Etat pour élaboration d'un rapport dans le délai d'une année.

#### *Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP),

Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 88.*

## **Motion 2017-GC-108 Pierre Mauron/ Peter Wüthrich Révision de la loi sur les préfets<sup>1</sup>**

### **Prise en considération**

**Le Président.** Avant de commencer la discussion sur cette motion, j'aimerais vous donner les précisions suivantes: le Conseil d'Etat propose d'accepter cette motion qui est formulée sous une forme rédigée dans le sens de l'article 73 al. 1 de la loi sur le Grand Conseil mais le Conseil d'Etat annonce dans sa réponse du 29 août 2017 voulant faire usage de son droit, selon le même article 73 de la loi sur le Grand Conseil, de présenter un contre-projet. L'article 66 al. 2 de la loi du Grand Conseil précise que «le contre-projet se présente sous la forme d'un acte entièrement rédigé comportant des propositions qui diffèrent sur le fond de la motion sans toutefois sortir du cadre de celle-ci.»

Je voulais faire cette précision parce qu'il y a eu dans l'un ou l'autre groupe un peu des discussion. Alors je vous dis: même si cette motion est acceptée aujourd'hui, la marge de manœuvre, soit du Conseil d'Etat, soit de la future commission parlementaire qui traitera le projet de loi, n'est pas limitée. Chaque organe a le droit de faire des changements, des propositions. Je voulais vous faire cette précision en toute transparence pour que vous soyez au courant de la situation.

La discussion sur la prise en considération de cette motion est ouverte et je donne la parole à un des comotionnaires, M. le Député Pierre Mauron.

**Mauron Pierre (PS/SP, GR).** Il est temps maintenant de traiter de cette loi sur les préfets et en toute transparence, d'une manière complète. Si l'un ou l'autre élément que je donne est erroné, je prie les autres participants qui étaient avec moi lors de ces travaux de corriger ou de confirmer l'un ou l'autre fait puisqu'il importe que toutes les informations soient exactes.

Il y a une explication à donner pour cette loi sur les préfets. La révision que nous proposons se fait en deux temps. Deux motions ont été déposées au mois de juin, l'une à traiter en procédure urgente, accélérée, et l'autre sur le fond. La pre-

<sup>1</sup> Déposée et développée le 26 juin 2017, BGC juin 2017, p. 1472; réponse du Conseil d'Etat le 29 août 2017, BGC septembre 2017, p. 1797ss.

mière, urgente, concernait notamment l'engagement du personnel, la surveillance, l'institutionnalisation de la Conférence des préfets et celle sur le fond, pour lequel on avait le temps, concerne la révision profonde. Même si le Conseil d'Etat a fait une seule réponse et propose une seule acceptation en procédure normale, le Bureau, lui, n'a mis qu'une des deux motions à l'ordre du jour, la prochaine le sera au mois d'octobre.

Trois précisions s'imposent à ce stade en toute transparence:

- > Est-ce qu'il s'agit d'une motion partisane? Je vous réponds non, il s'agit aujourd'hui d'une motion cosignée avec le président du groupe libéral-radical, celle d'octobre sera une motion de représentants des groupes démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre. Ça aurait pu être l'inverse en fait, je crois que les signatures dépendaient de la place où on était assis quand on a discuté et rédigé ces motions.
- > Est-ce une question personnelle? Non, nous avons tous été abordés par le président de la Conférence des préfets dernièrement encore, où chaque groupe principal du Grand Conseil était représenté, pour nous expliquer la problématique.
- > Le président l'a dit: y a-t-il une obligation d'acceptation dans le sens d'un carcan imposé par la motion déposée, urgente? Non, ça n'est pas le cas. Si elle est acceptée, le Conseil d'Etat aura le choix de sa réponse, une commission sera instituée, vous pourrez faire tous les amendements possibles. Sur le fond, le Conseil d'Etat aura toute la largesse pour prendre toutes les options qui s'offrent à lui, toutes les cauettes qu'il veut mettre à part une: rien faire! Le Grand Conseil n'accepte pas que le Conseil d'Etat ne fasse rien sur ce sujet.

A l'heure actuelle, les citoyens de la Glâne et de la Gruyère ne valent pas moins que les citoyens de la Sarine et pourtant ils sont soumis à une autre Direction et l'inverse est aussi vrai. On doit avoir une unité de fonctionnement. Pour créer ce cadre et ne pas avoir de problème avant la révision en profondeur de la loi, il y a justement des éléments à mettre en place. En urgence, en voyant la réponse du Conseil d'Etat, on a plutôt l'impression d'assister à un énorme «shoot en corner» en espérant que le ballon disparaisse dans les tribunes. Pour cette raison, le Bureau du Grand Conseil n'a mis qu'une motion, a séparé le traitement des deux motions et a également assorti l'urgence à la présente motion. Cette urgence, d'un point de vue technique, se rapporte à deux points mentionnés dans la requête, soit l'engagement du personnel et l'institutionnalisation de la Conférence des préfets.

Pour l'aspect surveillance, nous ne demandons pas l'urgence. Et pour l'engagement, toutes les cauettes peuvent être mises par le Conseil d'Etat: approbation, homologation, son mot quand il veut, et là en commission et au Parlement, nous dirons ensuite ce que nous voudrions.

On nous a parlé aussi d'une histoire personnelle et j'en finirai par là. Est-ce qu'il s'agit d'une histoire personnelle? Je dirais non, nous avons agi d'un point de vue institutionnelle entre les principaux groupes et la Conférence des préfets. Est-ce qu'il s'agit d'un problème personnel ou politique? Je vous réponds simplement en vous citant le programme gouvernemental 2012–2016, où il est écrit au point 9, défi N° 6 «Loi sur les préfets, révision totale». Alors qu'on ne vienne pas nous dire qu'aujourd'hui on saisit une occasion politique pour régler un problème car si la révision avait eu lieu dans la précédente législature, alors que la loi posait des problèmes déjà soulevés par les préfets et déjà soulevés par le Grand Conseil, on n'en serait pas là. Si le Gouvernement préfère opter pour une gestion du canton sans gouvernance, le Grand Conseil, lui, fera la politique qu'il veut à son rythme et engendra les lois qu'il veut, c'est le cas aujourd'hui, ça sera le cas aussi dans d'autres domaines si on estime que politiquement il y a des projets à suivre, mais c'est vraiment une vision d'ensemble, en tout cas des principaux groupes et c'est dans ce sens que nous avons déposé ces motions. Je vous demande dès lors de voter deux fois oui à ces motions puisque vous avez toutes les garanties d'un traitement comme vous le souhaitez, comme le Grand Conseil le souhaite.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). La motion déposée comprend un texte entièrement rédigé auquel le groupe démocrate-chrétien ne peut pas adhérer en totalité. Par contre, il peut prendre en considération les propositions qui ne font que légaliser la pratique actuelle. Je tiens à préciser à ce stade que le texte entièrement formulé n'a pas été distribué lors du vote du mois de juin portant sur l'urgence. Vous le voyez ici et je pense que la plupart des députés ne l'ont même pas encore vu aujourd'hui. Ce texte entièrement rédigé comprend bien d'autres points qui n'ont aujourd'hui pas encore été expliqués. La surveillance des préfectures est transférée du Conseil d'Etat au Conseil de la magistrature. Pour le principe hiérarchique, le préfet relève du Conseil d'Etat et plus de Directions. Je pense au problème que ça peut créer pour la DAEC ou la DIAF. Le Conseil d'Etat ne peut plus donner aux préfets des ordres et des instructions, mais des missions. Le projet prévoit l'institutionnalisation de la Conférence des préfets ainsi que des compétences nouvelles. Le préfet engage son personnel dont son lieutenant de préfet et ses juristes. Le contrôle financier se fait par le même service qui contrôle la justice. Et le point le plus important, ce n'est plus le Conseil d'Etat qui applique cette loi, donc la loi sur les préfets. Ces propositions créent une nouvelle entité formée de magistrats qui ne dépendent plus de la DIAF et donc encore plus éloignés des tâches en relation avec les communes, des fusions de communes, des associations de communes et des agglomérations alors qu'aujourd'hui, nous attendons un renforcement de l'activité dans ce domaine.

Les préfets pourraient s'entourer entièrement de personnel qu'ils choisissent eux-mêmes avec pour seule surveillance le Conseil de la magistrature qui n'interviendrait certainement

qu'à la demande d'autres instances. Le groupe démocrate-chrétien ne peut adhérer à cette proposition qui créerait un état dans l'Etat. De manière formelle, si la motion est acceptée, le Conseil d'Etat doit rester dans le cadre de la motion. Pour le groupe démocrate-chrétien, la question qui s'est posée est la marge de manœuvre que laisse le cadre fixé au Conseil d'Etat pour présenter un contre-projet. Selon l'appréciation de certains juristes, le cadre de la motion s'étend à l'ensemble de la loi étant donné que le projet comprend une refonte totale de cette législation. Après discussion au Bureau et une discussion avec les auteurs de la motion qui l'ont encore expliqué tout à l'heure au début des débats par l'intermédiaire de M. Mauron, ceux-ci se sont engagés à donner une vision personnelle très souple à cette notion de cadre et en mettant uniquement l'accent sur l'institutionnalisation de la Conférence des préfets et sur le principe d'engagement, en impliquant les préfets dans la procédure d'engagement.

Le groupe démocrate-chrétien est prêt à entrer en matière sur ces deux points tout en précisant que l'institutionnalisation de la Conférence des préfets doit servir à prendre des décisions communes et pas à former un nouveau pouvoir. Il tient aussi à préciser qu'un engagement des lieutenants de préfets par les préfets eux-mêmes n'est pas judicieux. Ceux-ci devraient systématiquement être consultés tout en laissant l'aspect décisionnel au Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat doit immédiatement appliquer les propositions qu'il cite dans sa réponse, afin de revoir l'entier des tâches et le fonctionnement des préfectures. Le groupe démocrate-chrétien acceptera donc cette motion et la procédure accélérée uniquement afin de montrer un signe fort et voir avancer les travaux en lien avec l'ensemble de la législation qui concerne les préfectures.

**Bürgisser Nicolas** (PLR/FDP, SE). Die Freisinnig-demokratische Fraktion unterstützt die Annahme der vorliegenden Motion.

Hingegen sind wir der Meinung, dass eine Überarbeitung des Gesetzes über die Oberamtmänner gut überlegt sein will und ein Schnellschuss nicht unbedingt zu einer Verbesserung beitragen würde. In den Legislaturzielen des Staatsrates von 2011–2016 war die Überarbeitung des Gesetzes über die Oberamtmänner bereits einmal geplant. Die Freisinnig-demokratische Fraktion ist nun überrascht, dass der Staatsrat auch 5 Jahre danach diese Arbeiten weder begonnen noch beendet hat.

Wir sind auch der Meinung, dass wir über die Kantonsgrenzen hinaus schauen müssen. Wie haben andere Kantone diese Herausforderung gemeistert? So zum Beispiel der Kanton Bern. Der Préfet, le préfet bernois, heisst dort Regierungstatthalter, hat ganz ähnliche Aufgaben wie der Freiburger Préfet. Er ist zudem auch für die KESB verantwortlich. Oder der Statthalter im Kanton Luzern oder gar im Kanton Zürich. Dort ist der Statthalter für eine ganze Region verantwortlich

und hat auch ein Budget zur Verfügung und muss Motionen und muss Missionen erfüllen.

Wir brauchen starke Regionen, welche von einem Préfet geführt werden. So sieht es auch das kantonale Raumplanungsgesetz vor, welches auf starke Regionen baut. Regionen, welche für sich selber verantwortlich sind und ihre Probleme auch selber lösen. In diesem Sinne überweist die Freisinnig-demokratische Fraktion die Motion und bittet um eine weise Umsetzung.

**Marmier Bruno** (VCG/MLG, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal de Villars-sur-Glâne, responsable, entre autres, de l'aménagement du territoire et membre du comité de l'Agglomération de Fribourg, également en charge de l'aménagement du territoire.

Tout d'abord, je tiens à préciser que la révision de la loi sur les préfets figurait non seulement au programme de législature 2012–2016 mais aussi au programme de législature 2007–2011. Je m'exprimerai tout d'abord en termes généraux sur les deux motions, étant entendu qu'aujourd'hui nous ne traiterons que la motion des députés Wüthrich et Mauron. Ces deux motions partent d'un constat qui n'est pas nouveau. Il convient de réorganiser les tâches dévolues aux préfectures. Comme l'explique la réponse du Conseil d'Etat, la réorganisation de ces tâches dépend également d'une manière plus globale du désenchevêtrement des tâches entre canton et communes. De plus, la modification de la loi sur les préfets ne saurait être totalement séparée de la révision des structures territoriales. Ces dernières pourraient être amenées à évoluer rapidement ces prochaines années si l'on pense à la possible fusion du Grand Fribourg sur le périmètre actuel de l'Agglomération. Une commune pourrait voir le jour, composée de 70 000 habitants, représentant 71% de la population du district de la Sarine qui compte aujourd'hui 105 000 habitants. Cette commune représenterait également un quart de la population cantonale. La création d'une grande commune pourrait également aboutir dans le district de la Gruyère autour de la ville de Bulle. Dans ce contexte, il n'est pas imaginable que les contours des districts soient revus, que la gouvernance des nouvelles communes de grande taille soit l'objet de modifications en profondeur et que la relation entre ces communes et les préfectures soit repensée.

Parmi les tâches à revoir en priorité, le groupe Vert Centre Gauche cite le traitement des demandes de permis de construire, qui sont aujourd'hui examinées par les communes puis transmises au Service des constructions, à divers services cantonaux, qui les analysent de manière exhaustive, puis encore transmises aux préfectures qui délivrent le permis de construire. Il y a, à notre sens, dans ce domaine un gaspillage des ressources et une redondance injustifiée. On peut également se poser la question si diverses tâches dévolues aux préfectures, comme la délivrance des permis de pêche, ne pourraient pas être centralisées. Il faut se rappeler que les



technologies ont évolué, qu'à l'heure de l'internet 4.0 et de la cyberadministration, il est possible de mettre en place des procédures rapides et efficaces. Avec ces quelques exemples, il est évident que la révision de la loi sur les préfets est un très vaste chantier qui va bien au-delà des seules préfectures et qu'elle dépend de nombreux éléments en cours d'études. Elle constitue en fait une refonte majeure du fonctionnement de l'Etat dans le canton de Fribourg. Quant au projet de loi entièrement rédigé de la motion Wüthrich/Mauron qui demande la mise en œuvre rapide de certains éléments, le groupe Vert Centre Gauche soutient la position suivante: il est favorable à l'institutionnalisation de la Conférence des préfets; il est également favorable à donner aux préfets la compétence d'engager de manière autonome leur personnel ce qui, précisons-le, dans les faits est déjà le cas. L'octroi formel de cette compétence leur permettra de gérer eux-mêmes non seulement l'embauche du personnel, mais aussi la gestion des affaires y relatives et lorsque cela est nécessaire, la fin des rapports de travail. Nous avons vu hier dans la discussion sur la LPers à quel point il est parfois difficile de terminer un contrat dans ce cadre. Avec cette modification, les préfets assumeront eux-mêmes les conséquences d'une éventuelle erreur de «casting» plutôt que de confier à la Direction compétente le soin de réparer l'erreur comme c'est le cas aujourd'hui.

S'agissant de la nomination des lieutenants de préfets, le groupe Vert Centre Gauche montre la plus grande réserve en octroyant dans l'urgence la compétence aux préfets seuls. Le lieutenant de préfet est en effet habilité à remplacer le préfet. Au contraire de ce dernier, il n'est pas élu par la population mais peut être amené à assumer les mêmes attributions. Dès lors, la nomination à une telle fonction ne saurait relever d'une seule personne, cela irait à l'encontre de la tradition démocratique de notre canton, de notre pays qui privilégie un exercice collégial du pouvoir. De plus, le groupe Vert Centre Gauche n'est pas favorable à octroyer dans l'urgence la surveillance des préfets au Conseil de la magistrature. Il est nécessaire au préalable d'étudier les tâches des préfets avant de décider quelle institution en assurera la surveillance. L'intérêt public exige une réflexion à long terme. Dans ce contexte, le groupe Vert Centre Gauche soutient la prise en considération de la motion et attend un contre-projet de la part du Conseil d'Etat. Enfin, en ce qui concerne l'urgence invoquée par les motionnaires, urgence qui n'est pas partagée par la Conférence des préfets, le groupe Vert Centre Gauche considère qu'il s'agit avant tout d'une gesticulation politique. Il laisse donc la liberté de vote sur ce point.

**Waeber Emanuel** (UDC/SVP, SE). J'aimerais tout d'abord remercier le président du Grand Conseil et le chef du groupe socialiste pour les explications préalables au traitement de ces deux motions.

Notre groupe va soutenir à l'unanimité cette motion, également l'urgence de la motion. Comme notre collègue Pierre Mauron l'a déjà évoqué, il s'agit, avec cet objet, d'une

question uniquement institutionnelle. Il s'agit de revoir les compétences entre le Conseil d'Etat et les préfets.

Notre fédéralisme, Mesdames et Messieurs, est basé sur le principe de la subsidiarité, qui consiste à organiser la conduite des affaires au niveau le plus proche apte à le faire. D'abord les communes, ensuite, avant le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, les districts, c'est-à-dire les préfets. Donnons alors à nos districts, donnons alors à nos préfectures les compétences nécessaires pour mener ces multiples tâches! Et il ne s'agit pas de donner de nouveaux pouvoirs, ni au Grand Conseil, ni au Conseil d'Etat, ni aux préfets. Il s'agit que nos préfets puissent bien fonctionner dans le futur, pour le bien de leur district et celui du canton.

**Chassot Claude** (VCG/MLG, SC). J'interviens ici à titre personnel.

J'ai porté une attention particulière aux deux motions qui nous sont présentées en ce moment, notamment à celle de mes collègues Nicolas Kolly et Dominique Butty, qui traite de la réforme des tâches des préfets. Pour avoir assumé la fonction de secrétaire communal puis celle de syndic durant une quinzaine d'années, j'ai bien entendu eu affaire à l'autorité de surveillance des communes, donc aux préfectures. Alors, il est vrai que si la fonction honore l'homme, l'homme doit honorer sa fonction et dans ce sens-là chaque préfet a son style – j'en ai connu plusieurs, trois en tout cas –, sa manière propre d'aborder et d'exécuter son mandat. La connaissance du terrain et des relations étroites que ce magistrat doit avoir, notamment avec l'ensemble des exécutifs de son district sont des éléments essentiels pour créer ce qu'on appelle un climat de confiance. Pour ma part, les charges que doit assumer un préfet ont augmenté d'année en année et cela a provoqué, pour certaines situations, des délais d'attente de plus en plus longs dans le traitement des dossiers importants pour les communes et leurs administrés. La multiplication des recours n'a rien arrangé à cela. Je lance donc ici une proposition qui pourrait alléger, aérer quelque peu la situation actuelle. Pourquoi ne pas confier au Ministère public les affaires pénales traitées par le Service des préfectures et mettre directement sur la bonne voie toutes les demandes relatives aux constructions en les confiant directement à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions par le biais du SeCA. Voilà, chers collègues une réflexion qui vaut ce qu'elle vaut. Pour le reste, chers collègues, si j'étais un magicien de la politique fribourgeoise, je sortirais de mon chapeau la potion magique du courage qui donnerait la force de remanier l'espace territorial des préfectures actuelles. Nous en avons sept. Est-ce que trois suffiraient?

**Dietrich Laurent** (PDC/CVP, FV). J'interviens à titre personnel et je vous confie un malaise que j'ai par rapport à cette motion-là. Nous avons voté à la session précédente une importance d'urgence liée à une situation particulière, ça j'en suis intimement convaincu et je pense que c'est le cas pour



la plupart d'entre nous. Le texte qui nous est présenté entièrement rédigé est, à mon humble avis, aussi lié à cette même situation particulière. J'ai donc de la peine, à titre personnel, à soutenir une révision partielle, mais je soutiendrai avec grande force une révision complète qui a déjà vraiment trop tardé et on voit que dans les débats de ce matin la plupart des points qui ont été soulevés concernent une révision partielle. Voilà pour ma prise de position.

**Chevalley Michel** (*UDC/SVP, VE*). D'abord, excusez ma voix, elle est un petit peu enrôlée aujourd'hui.

Je voulais dire un certain nombre de choses par rapport à cette motion qu'évidemment je soutiens, et pour cause j'ai envie de dire, puisque, outre quelque 19 années passées à la Préfecture de la Veveyse, j'en ai passé une petite dizaine comme président de la Conférence des préfets. A ce titre, nous avons appelé de nos vœux, cela a été dit déjà par certains collègues, appeler de nos vœux de longue date des modifications et une certaine forme d'autonomie dans le travail. Est-ce là une question de confiance? Je ne sais pas, mais en tout cas, on a l'impression d'être un tout petit peu muselé. Le projet revisité, le texte qu'on a sous les yeux, ouvre un tout petit peu les prérogatives du préfet, particulièrement en matière d'engagement, en matière de nomination du lieutenant de préfet. Je crois qu'il y a eu pas mal d'exemples autour de nous pour oser affirmer que c'est important qu'un préfet – faut-il le rappeler élu par le peuple, comme le conseiller d'Etat par exemple – puisse lui-même choisir la personne avec laquelle il va travailler, la personne qui est appelée à le remplacer quand il n'est pas là, la personne qui est appelée à le subsidier quand il est là. Je pense que c'est très important que le préfet ait plus que son mot à dire en matière de nomination de son lieutenant ou de sa lieutenant de préfet.

Il a été dit par certains collègues qu'on peut regretter, dans le projet, que le préfet ne dépende plus d'une Direction, ici la DIAF, mais dépende directement du Conseil d'Etat. Je peux vous dire que j'ai vécu à titre personnel un exemple où un avocat est intervenu auprès du Tribunal cantonal et a renvoyé sa copie à la Direction en question, pour dire que le chef du préfet n'était pas la Direction elle-même, mais le Conseil d'Etat. Je ne sais pas si ce cas de figure fait jurisprudence, je n'ai pas été jusqu'à me renseigner là-dessus mais en tout cas, je peux vous assurer qu'au niveau du Tribunal cantonal, c'était ça, je l'ai vécu personnellement.

Maintenant, le rattachement au Conseil de la magistrature est aussi un sujet qui fait discuter et je le comprends, je le conçois parfaitement. Il faut savoir que ça existe déjà, en fait on ne fait qu'officialiser ici quelque chose qui est nouveau. On a une loi qui date de 1975. Il y a quand même, 42 ans plus tard, des choses à modifier dans l'urgence sans préteriter toutes les discussions qui vont avoir lieu autour de la deuxième motion. C'est là qu'on entrera dans le détail, c'est là qu'on entrera dans les structures territoriales et tout ce qui s'en suit. Ces

éléments sont inévitablement liés. Quant au Conseil de la magistrature, dont j'ai aussi fait partie pendant dix années, il surveille, du point de vue de ses compétences, du point de vue du droit disciplinaire, déjà aujourd'hui l'activité du préfet, de tous les préfets. Et si le Conseil de la magistrature ne peut pas le faire parce qu'il a déjà fait trois années de suite et que la quatrième année il va envoyer quelqu'un d'autre inspecter les préfets, eh bien il délègue cette mission au Tribunal cantonal. Mais au retour, le Tribunal cantonal renvoie son rapport au Conseil de la magistrature et c'est le Conseil de la magistrature, vous n'avez qu'à le voir dans le rapport du Conseil de la magistrature, qui prend note, qui prend acte ou non ou qui fait des remarques en ce qui concerne l'inspection des préfectures. Pour l'idée du pénal au Ministère public, oui pourquoi pas? Bien sûr le préfet et le Ministère public entretiennent des relations privilégiées, je dois vous dire, des très bonnes relations et quand vous demandez au procureur général ou à d'autres procureurs ce qu'ils pensent de tout ça, ils apprécient assez le système actuel, dans le sens qu'on peut déblayer pas mal le terrain, pas mal de petites choses, vous savez il y a souvent des plaintes pénales pour des futilités, entre voisins par exemple, et là en première instance, le préfet déblaie quand même une affaire sur deux (à la louche), qui ne va pas après engorger les tribunaux en deuxième instance. C'est aussi une raison peut-être de garder, en tout cas dans l'esprit de cette première motion, de garder le pénal chez le préfet pour pouvoir justement déblayer un peu le terrain et éviter d'engorger la justice fribourgeoise avec des cas qui sont parfois bénins, il faut quand même le reconnaître. Alors pour moi, ce serait très important que vous, chers collègues, vous nous suiviez dans cette proposition parce que je pense que ce changement, cela a été dit, il y a longtemps qu'il est attendu. Ce n'est pas le «changement maintenant» comme en 2012 chez François Hollande, le changement, ça doit vraiment être maintenant et je pense que ça c'est un signe fort.

**Wüthrich Peter** (*PLR/FDP, BR*). La motion Mauron/Wüthrich a pour but de donner plus de liberté d'action aux préfets en matière d'embauches du personnel et de créer une base légale à la Conférence des préfets afin qu'elle puisse, par exemple, émettre des directives pour garantir l'égalité de traitement entre les districts. Les préfets sont des magistrats élus par le peuple de leur district. Ils ont des devoirs et des missions désignés par la loi. Qui donne des missions et des devoirs doit aussi attribuer des compétences et des moyens! N'est-il donc pas de notre devoir de créer plus d'autonomie pour les préfectures? Nombre d'éminents politiciens fribourgeois au niveau national prônent le «Kantönsligeist», c'est-à-dire le fédéralisme. N'est-il pas applicable au niveau inférieur? Chaque district est unique avec des priorités différentes. La centralisation ne cesse de croître. J'en veux pour preuve et comme seul exemple la situation du SMUR, qu'on va traiter tout à l'heure. Il y aurait d'autres exemples en matière de centralisation galopante, mais je vais vous les épargner, je ne veux pas dépasser le temps.

Appliquons donc le fédéralisme au niveau des districts, traitons ces deux points, «personnel» et «Conférence des préfets», qui dans les faits sont déjà appliqués, et prenons le temps, pour ne rien bâcler, pour tous les autres points dans le cadre de la motion Butty/Kolly! J'ai juste envie de répondre aux remarques de certains collègues, des remarques que je prends au sérieux. Mon collègue Ducotterd, j'ai bien entendu vos craintes mais je vous invite à rejoindre la commission, débattre dans la commission, comparer le contre-projet du Conseil d'Etat avec notre proposition rédigée, faire des amendements, et après tout ceci sera débattu ici même lors de la session du mois de décembre. Et je rappelle, il s'agit seulement de ces deux points que je viens d'évoquer. Tout le reste, on va le traiter dans la motion Butty/Kolly pour laquelle la procédure accélérée n'est pas demandée.

A mon collègue Marmier, j'ai envie de dire qu'il ne s'agit pas d'une question concernant le district de la Sarine, il ne s'agit pas de gesticulation politique, il s'agit tout simplement de bonne gouvernance et je souligne ce qu'a dit notre collègue Chevalley, ancien préfet. Dans les faits, les deux points de notre motion sont déjà appliqués. Créons donc rapidement la base légale nécessaire et prenons le temps pour tout le reste.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Comme vous l'avez vu, le Conseil d'Etat partage l'avis des motionnaires s'agissant de la nécessité de revoir la loi sur les préfets. La simple lecture de cette loi montre que plusieurs de ces dispositions ne sont plus appliquées depuis longtemps. Je pense notamment à l'obligation faite aux préfets d'annoncer leur absence du district plus de trois jours consécutifs. Dans bien des cas, des solutions pragmatiques ont été trouvées en accord avec les préfets, comme par exemple la fin de l'obligation de résider dans les châteaux, ce cas expérimenté par le député Chevalley.

Comme vous avez pu le lire, toutefois le Conseil d'Etat estime qu'une révision de la loi sur les préfets ne peut pas faire l'économie d'une révision des tâches qui leur sont confiées. En réponse au député Mauron, je dirais que ce n'est pas un «corner» que le Conseil d'Etat veut tirer, mais bien plusieurs tirs droits pour marquer des buts pour le canton. C'est pour cela que le Conseil d'Etat vous appelait à accepter à la fois la motion Mauron/Wühtrich qui vous est soumise aujourd'hui et la motion Butty/Kolly qui portait sur les tâches confiées aux préfets.

Le Conseil d'Etat est d'avis qu'il faut tenir compte de la globalité et par exemple des tâches pouvant faire l'objet d'une cyber-administration, qui simplifierait le travail des préfectures dans de nombreux domaines, comme les permis de pêche et j'en passe, comme l'a d'ailleurs relevé le député Marmier.

Votre Bureau a choisi de n'inscrire à l'ordre du jour de cette session que la motion Mauron/Wühtrich, rendant de fait impossible le traitement parallèle des deux objets. Sur plusieurs points, le texte proposé par les motionnaires va pour-

tant bien au-delà d'un simple toilettage, je pense notamment à la question de l'autorité de surveillance des préfets, que les auteurs de la motion proposent de confier au seul Conseil de la magistrature. Le Conseil d'Etat estime, à ce stade, qu'une modification de la loi dans ce sens remettrait en question le rôle traditionnel des préfets qui sont dès l'origine des représentants du pouvoir exécutif dans les régions du canton de Fribourg et des acteurs du développement régional, comme l'a relevé le député Ducotterd et comme le pensent d'ailleurs un certain nombre de préfets. C'est pourquoi, le Conseil d'Etat propose un contre-projet.

Le Conseil d'Etat remarque que le double rôle des préfets représentant du Gouvernement et chargés de tâches judiciaires est un élément essentiel de l'institution préfectorale fribourgeoise. S'il convient sans doute de trouver un nouvel équilibre entre ces deux volets de l'activité des préfets, le Conseil d'Etat est d'avis que privilégier unilatéralement le domaine judiciaire remettrait en cause le fonctionnement des institutions cantonales et locales. Je signale, par ailleurs, que le Conseil de la magistrature lui-même élabore actuellement sa vision pour l'avenir du pouvoir judiciaire et qu'il conviendrait de pouvoir prendre connaissance de ses conclusions en la matière. Malgré cela le Conseil d'Etat confirme qu'il appelle le Grand Conseil à prendre en considération la motion Mauron/Wühtrich en considérant bien sûr qu'il va rédiger un contre-projet. Une révision de la loi sur les préfets est nécessaire. La DIAF a déjà commencé les travaux en vue de cette révision avant même le dépôt des deux motions, à la toute fin de la précédente législature.

Le rapport demandé à l'Institut du fédéralisme dans le cadre de l'élaboration du rapport sur le postulat Wühtrich/Baechler sur les structures territoriales doit en outre donner des informations pertinentes en comparant la situation avec les cantons voisins de manière à faire une analyse approfondie. Le Conseil d'Etat est donc tout à fait favorable à la motion Mauron/Wühtrich quant au fond.

Concernant le muselage évoqué par le député Chevalley, je rappelle que la DIAF et le Conseil d'Etat ont toujours agi conformément à la loi actuelle, notamment en matière d'engagements. Et je rappelle aussi que les chefs de services et les secrétaires généraux des Directions et d'autres personnes importantes dans l'Etat sont soit nommés par le Conseil d'Etat, soit leur nomination est approuvée par le Conseil d'Etat.

Je rappellerais aussi que la loi actuelle prévoit une inspection des préfectures par la DIAF à côté de l'inspection du Conseil de la magistrature dans le domaine pénal. Quant aux relations privilégiées évoquées par le député Chevalley entre le Ministère public et les préfets, dans le domaine pénal, je souhaite qu'elles n'empêchent pas les uns et les autres de faire preuve d'objectivité étant particulièrement concernée par ce sujet. Comme vous l'avez vu cependant, plusieurs propo-

sitions figurant dans le texte des motionnaires doivent être précisées, voire corrigées. C'est pourquoi, nous vous proposons de prendre en considération la motion Mauron/Wüthrich tout en annonçant qu'un contre-projet sera élaboré par le Conseil d'Etat.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion, selon les considérants du Conseil d'Etat (présentation d'un contre-projet au projet entièrement rédigé inclus dans la motion), est acceptée par 96 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

#### *Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnmann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrand Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wacht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 96.*

#### *A voté non:*

Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP). *Total: 1.*

## **Requête 2017-GC-143 Bureau (motion d'ordre) Demande de procédure accélérée pour la transmission du projet d'acte consécutif à la motion 2017-GC-108<sup>1</sup>**

### **Prise en considération**

**Le Président.** Nous continuons dans ce débat parce que, comme déjà annoncé, nous sommes saisis d'une requête demandant la procédure accélérée. Je vous donne lecture de cette motion d'ordre, cette requête déposée au nom du Bureau par les députés Pierre Mauron et Peter Wüthrich.

«Le Bureau du Grand Conseil requiert que la motion 2017-GC-108 demandant une révision de la loi sur les préfets, en cas de prise en considération par le Grand Conseil» – ce qui est le cas entre-temps – «continue d'être traitée par les autorités cantonales selon la procédure accélérée prévue par les articles 174 et 175 de la loi sur le Grand Conseil.

Concrètement, il demande de déroger à la procédure prévue par la loi sur le Grand Conseil en réduisant le délai imparti au Conseil d'Etat pour l'élaboration et la transmission d'un projet d'acte donnant suite à l'instrument, de manière à ce que cette révision partielle soit traitée en plénum à la session de décembre 2017. Cette urgence dans le traitement concerne l'engagement du personnel des préfectures, y compris les lieutenants de préfets, ainsi que l'institutionnalisation de la Conférence des préfets, qui n'a à ce jour pas de base légale suffisante. La question de la surveillance et les autres points pourront être traités dans le cadre de la révision générale.»

J'ouvre la discussion sur cette motion d'ordre.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). Effectivement, il s'agit d'une requête du Bureau, préparé par le Secrétariat général, exprimant sa volonté unanime de régler les deux questions dont on vient de parler. Nous avons sorti tout l'aspect de surveillance et concrétisé cette question d'engagement en disant que d'ici au mois de décembre, par le biais d'un contre-projet, d'autres propositions ou de tout ce que le Conseil d'Etat veut, il y aura toutes les cautions nécessaires pour faire en sorte que cet engagement du personnel puisse répondre à tous les vœux de tous les partis concernés. Ce n'est pas en acceptant l'urgence ici qu'on va dire que le préfet peut faire ce qu'il veut. On donne simplement la balle au Conseil d'Etat pour qu'on puisse traiter ceci au mois de décembre.

Une précision quand même, pour celles et ceux qui ne sont pas au Bureau: il vaudrait peut-être la peine, une fois, de remplacer l'un ou l'autre chef de groupe et de s'intéresser au point 3 de l'ordre du jour notamment, qui porte sur l'inventaire des objets acceptés par le Grand Conseil et non traités par le Conseil d'Etat. Depuis qu'on est passé au Parlement sans papier, on économise des forêts entières. Il y a des

<sup>1</sup> Requête (motion d'ordre) p. 1804.



motions, postulats et autres de 2007, 2005. Emmanuel Waeber revient toujours. Le record, c'est 12 ou 13 ans de retard pour des objets acceptés non traités. Donc, l'idée est de dire: en décembre, nous voulons traiter ceci au plénum. Quant à la révision de la loi sur les préfets, le délai légal est d'une année. Je vous garantis qu'on va surveiller ce délai mais je sais d'emblée que c'est toujours très difficile à tenir au vu de toutes les circonstances à prendre en compte.

L'idée avec ceci, c'est qu'on sait qu'on va traiter en tout cas cette question-là et le reste on laisse faire dans une année. Sinon on reviendra à charge, je pense avec la même procédure, tant que ceci doit être réglé.

Au vote, la requête (motion d'ordre) du Bureau demandant la procédure accélérée pour la transmission d'un projet légal relatif à l'engagement du personnel et l'institutionnalisation de la Conférence des préfets est acceptée par 88 voix contre 4; il y a 7 abstentions. La révision partielle portant sur ces dispositions doit pouvoir être traitée par le plénum à la session de décembre 2017.

#### *Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoit (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emmanuel (SE,UDC/

SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 88.*

#### *Ont voté non:*

Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG). *Total: 4.*

#### *Se sont abstenus:*

Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Ghelmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 7.*

## Rapport 2017-DSAS-59

### Accueil des personnes en situation de handicap vieillissantes (rapport sur P2015-GC-63)<sup>1</sup>

#### Discussion

**Lehner-Gigon Nicole** (PS/SP, GL). Le rapport du Conseil d'Etat sur l'accueil des personnes vieillissantes en situation de handicap a retenu toute l'attention du groupe socialiste, surtout dans sa partie réactualisée qui fait état de mesures prises pour accompagner dignement ces personnes gravement atteintes dans leur santé physique et mentale et totalement dépendantes. La possibilité qu'elles puissent continuer à résider dans les lieux d'accueil où elles ont vécu ainsi que la réévaluation régulière de la dotation en personnel nécessaire pour pouvoir offrir les prestations indispensables aux besoins de ces personnes répondent pleinement aux préoccupations d'accueil que les auteurs exprimaient dans leur postulat. De plus, l'adoption, cette année par le Conseil d'Etat, d'un plan de mesures en lien avec la nouvelle politique de la personne en situation de handicap, qui permettra une évaluation régulièrement actualisée des besoins de cette population au moment de sa vieillesse, est aussi tout à fait réjouissante.

La création d'unités spéciales de soins en démence, comme celle qui a été intégrée dans le nouvel EMS de Vuisternens-devant-Romont, conçue pour accueillir des personnes dont les besoins et le comportement sont tels qu'elles ne peuvent pas ou plus être prises en charge dans les unités ordinaires, montre aussi la volonté du Conseil d'Etat de répondre au besoin d'accueil de toutes ces personnes qui nécessitent une attention particulière et dont le nombre, au vu des prévisions démographiques, ira en augmentant. Le montant des coûts de tous ces dispositifs n'est pas précisé dans ce rapport et nous souhaitons qu'il ne soit pas un frein à la réalisation de tous ces dispositifs.

Avec ces quelques remarques, le groupe socialiste prend acte de ce rapport avec des remerciements pour la prise en considération du postulat.

<sup>1</sup> Rapport pp. 1717ss.



**Schwander Susanne** (PLR/FDP, LA). Der Freisinnig-demokratischen Fraktion ist der Bericht zu wenig aussagekräftig und geht zu wenig in die Tiefe der gesamten Problematik. Im Bericht wird zum Beispiel erwähnt, dass die alternden Personen so lange wie möglich in ihrem Lebensumfeld bleiben sollen. Tatsächlich ist es so, dass behinderte Menschen teilweise bereits mit 50 Jahren in ein Altersheim überwiesen werden, da ihre betagten Eltern die Betreuung nicht länger übernehmen können. Ähnlich sieht es für Personen aus, die in einer bestehenden Sondereinrichtung wohnen und arbeiten. Verschlechtert sich ihr Zustand, müssen sie befürchten, in ein Betagtenheim überwiesen zu werden. Oft sind diese behinderten Menschen viel zu früh in einem Altersheim, haben ihre Kollegen verloren und sind rund 25 bis 30 Jahre jünger als alle anderen Bewohner. Von einer Nichtdiskriminierung, wie im Bericht erwähnt, kann hier nicht gesprochen werden.

Die Verfasser des Berichts sind sich dieser Problematik anscheinend bewusst. Verbesserungen werden in den nächsten Jahren eingeleitet. Der Bedarf ist erkannt und bestehende Strukturen sollen sich in dieser Hinsicht weiterentwickeln. Die weitere Schaffung von Tagesstätten, aber auch von Heimen für alternde behinderte Personen, ist zwingend voranzutreiben. Es stellt sich die Frage: Wenn heute noch jüngere Behinderte zukünftig auf eine passende Lösung zählen können, was passiert mit betagten behinderten Personen, welche bereits in einem Altersheim «parkiert» wurden? Werden diese in die Berechnung der zu schaffenden Plätze aufgenommen? Auch sie sollten eine Chance erhalten, ihrer heutigen Situation zu entfliehen und in eine Institution zu wechseln, welche ihren Bedürfnissen entspricht.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion dankt für den Bericht und unterstreicht: Die Demographie zwingt uns zum unverzüglichen Handeln zum Wohl unserer betagten behinderten Bürgern.

**Bourguet Gabrielle** (PDC/CVP, VE). Au nom du groupe démocrate-chrétien, je remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport et pour l'attention particulière qu'il accorde à la prise en charge des personnes âgées en situation de handicap. Nous constatons que les mesures prises s'inscrivent dans la continuité de la motion que j'avais déposée avec feu notre collègue Moritz Boschung et de la réponse du Conseil d'Etat y relative. Nous saluons le choix du Conseil d'Etat de maintenir, dans toute la mesure du possible, la personne âgée en situation de handicap dans son milieu de vie habituel. Nous pensons, en effet, que de grands changements de vie peuvent causer des stress importants chez ces personnes.

Nous tenons juste à relever qu'il faudra veiller à mettre les moyens nécessaires à disposition pour soutenir notamment les familles qui s'occupent d'un proche en situation de handicap à domicile, mais également pour les autres mesures permettant une prise en charge optimale des personnes concernées. Le groupe démocrate-chrétien est également

satisfait que les différentes situations qui peuvent toucher les personnes âgées – et pas seulement les personnes âgées d'ailleurs –, la démence par exemple, le handicap psychique, les addictions, sont prises en considération dans l'analyse. Il est en effet primordial que dans notre canton personne ne reste sur le bord de la route.

Fort de ce constat, notre groupe vous invite à prendre acte de ce rapport.

**Zosso Markus** (UDC/SVP, SE). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat den Bericht über die Betreuung alternender Menschen mit Behinderungen diskutiert und nimmt davon Kenntnis. Auch behinderte Menschen werden älter. Daraus resultieren aber auch Bedürfnisse. Aufgrund dieser Bedürfnisse wurde der Bedarf an Plätzen ermittelt und die notwendigen Ziele und Massnahmen definiert. Dadurch müssen auch bedarfsgerechte Leistungen angeboten werden.

Diese Leistungen generieren aber auch Kosten. Es stellt sich die Frage, wie die finanziellen Mittel zur weiteren Umsetzung der notwendigen Angebote zur Verfügung gestellt werden können. Wird dies im langfristigen Finanzplan berücksichtigt und integriert? Ich gehe davon aus, dass die offenen Fragen in den Beratungen des Behindertengesetzes diskutiert werden.

Wir danken den verantwortlichen Personen für die Berichterstattung.

**Rey Benoît** (VCG/MLG, FV). Tout d'abord mon lien d'intérêt: je suis membre de la direction de Pro Infirmis Suisse.

Je remercie la Direction pour ce rapport sur les personnes en situation de handicap qui vieillissent. Je la remercie en particulier pour l'actualisation des mesures de la deuxième partie du rapport. Surtout, je me réjouis qu'on renvoie quand même un certain nombre d'adaptations possibles à la loi sur la personne en situation de handicap, en discussion maintenant, parce qu'il m'apparaît que dans la réponse il y a quand même un élément qui est un tout petit peu gênant: c'est que l'on parle essentiellement – et je le comprends parce que c'est prioritaire – des possibilités d'intégration de ces personnes handicapées âgées dans les homes. Mais, entre le fait d'être seul à domicile sans peu de soutien et le fait d'être dans un home, d'autres mesures intermédiaires doivent absolument être développées. Elles sont évoquées brièvement dans le rapport mais j'aimerais insister sur leur importance, notamment les centres de jour, qui déchargent aussi les proches aidants, notamment les centres de nuit. Nous n'avons pas une alternative «ou bien c'est dans un home pour personnes âgées ou bien c'est dans un home pour personnes handicapées», mais il y a beaucoup de possibilités intermédiaires. J'aimerais qu'on en tienne compte dans cette loi.

La deuxième remarque que je ferai, c'est simplement que l'évolution et les progrès de la médecine ont généré de nouvelles situations. Je rappelle peut-être qu'il y a encore une vingtaine

ou une trentaine d'années, les familles, qui avaient un enfant trisomique ou un enfant handicapé, se trouvaient dans la situation où cet enfant restait à la maison, comme adulte ensuite, jusqu'à l'âge de 40 et 50 ans. Ce qui se passait, c'est que cet enfant décédait normalement et très souvent avant ses propres parents. La situation s'est inversée. Ces personnes ont une meilleure santé, je m'en réjouis, mais ce qui veut dire qu'elles survivent très souvent à leurs parents. Cela implique une autre conception de la prise en charge, parce que je crois que c'est dramatique pour quelqu'un qui a vécu 40 ans ou 50 ans à la maison, au décès de ses parents, de devoir partir dans un home. Il y a donc des mesures de prévention à mettre en œuvre pour apprendre, aider ces personnes à avoir plus d'autonomie dans leur existence de manière à pouvoir avoir un choix, une alternative au moment où ils perdent leurs parents.

C'est avec ces considérations que nous prenons acte de ce rapport et je remercie la Direction.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Je remercie tous les intervenants pour leur prise de position sur ce rapport. Je relève que, comme le Conseil d'Etat, les intervenants ont salué le souci de pouvoir offrir aux personnes en situation de handicap le choix de rester dans leur lieu de vie actuel. Il est vrai que face à l'évolution de la médecine aujourd'hui, les personnes en situation de handicap, et je m'en réjouis, ont une longévité plus longue. Cela a impliqué pour le canton de devoir prendre un certain nombre de mesures, mesures que nous prenons déjà depuis de nombreuses années. En effet, nos institutions, mais aussi nos partenaires tels que Pro Infirmis, ont évolué dans les offres à disposition. Nous avons pu créer des centres de jour, augmenter le nombre de places, tant dans le domaine du handicap mental que psychique. Nous avons également ouvert le premier foyer exclusivement pour les personnes vieillissantes en situation de handicap en Singine, en 2012. Il se posera la question de savoir s'il est judicieux de faire uniquement un établissement qui accueille les personnes vieillissantes. Je pense que les mesures qu'on a développées ces dernières années et qu'on prévoit de développer aussi avec la nouvelle loi sur la personne en situation de handicap, préconisent plutôt de pouvoir adapter les lieux où sont les personnes. On l'a déjà fait, mais on va encore le renforcer, d'une part par la loi sur les seniors que vous avez acceptée au Grand Conseil, qui permet de créer des unités EMS dans les institutions pour personnes en situation de handicap. Donc, là c'est un point qui sera essentiel, à côté de l'adaptation de la dotation en personnel. Lorsqu'on a une personne vieillissante qui est dans une institution, elle demande plus d'accompagnement, plus de personnel. Donc, depuis plusieurs années maintenant, nous avons pu prendre en compte ces besoins et adapter les dotations dans les institutions. Ce qui est aussi très important, c'est que les personnes en situation de handicap – et on en a un nombre relativement important, puisqu'il y a 1391 personnes qui travaillent dans un atelier protégé –, à un moment donné et ce n'est pas souvent forcément à 65 ans – ça peut

aussi être avant ou parfois après – ne peuvent plus fréquenter ces ateliers protégés. Donc on a dû adapter et faire des ateliers occupationnels. C'est très important, parce que lorsqu'une personne habite dans un home justement sans occupation, il est important que la personne puisse trouver une occupation la journée, de même que pour les personnes en situation de handicap qui sont en appartement ou qui sont dans leur famille. C'est extrêmement important qu'elles puissent venir aussi dans les centres d'occupation pour la journée.

C'est finalement une palette de prestations qu'on doit mettre à disposition, qu'on a renforcée depuis plusieurs années et qu'on entend encore renforcer ces prochaines années. Comme l'a dit M. le Député Rey aussi, il est très important de pouvoir renforcer toutes les prestations ambulatoires. C'est ce qu'on entend faire avec la loi sur la personne en situation de handicap, qui est actuellement traitée en commission parlementaire, parce que là aussi il y a un potentiel très important à optimiser.

En ce qui concerne le financement, le Conseil d'Etat est actuellement en phase finale d'élaboration du plan financier. Les 145 places ont été intégrées dans le plan financier, donc j'ai bon espoir qu'on puisse maintenir ces montants au plan financier, mais surtout qu'ils puissent être avalisés par le Gand Conseil. Nous avons besoin de ces 145 places. Pour la planification 2016–2020, c'étaient 190 places dont nous avions besoin. Nous en avons déjà créées 45 entre l'année passée et cette année et, pour ces prochaines années, c'est bien 145 places dont nous aurons besoin. Je crois que c'est aussi la responsabilité des autorités politiques d'avoir à disposition des personnes en situation de handicap un nombre de places qui répond à leurs besoins.

Pour répondre à M<sup>me</sup> Schwander, je crois que c'est faux de dire que toutes les personnes qui ont 50 ans sont transférées en EMS. Ce n'est vraiment pas comme ça dans la pratique. On adapte la situation autour de la personne, dans l'institution, comme je l'ai dit tout à l'heure. Alors, s'il y a eu un ou l'autre transfert, c'est possible, mais ce n'est en tout cas pas la politique pratiquée. On essaie vraiment d'adapter le contexte là où la personne est.

Avec ces remarques, Monsieur le Président, je vous demande de prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

**Suite donnée au mandat 2014-GC-104**  
**Anne Meyer Loetscher et consorts**  
**Synergies entre le SMUR de la Broye et**  
**le SMUR cantonal<sup>1</sup>**

**Discussion**

**Meyer Loetscher Anne** (*PDC/CVP, BR*). Je parle ici au nom des mandataires, c'est-à-dire des députés de la Broye.

En introduction, nous prenons acte que notre demande de soutien financier de la part du canton demeure caduque, puisque le réseau des médecins de premier recours ne sera pas déployé dans les régions. Notre système de secours préhospitaliers actuel fonctionne depuis l'an 2000, bien avant qu'on parle d'un SMUR cantonal. La prise en charge de secours préhospitaliers s'articule sur une complémentarité centrale 144, ambulances, SMUR. Il s'agit de services bien distincts. Néanmoins les compétences des uns s'arrêtent où commencent les compétences des autres. Or, le curseur n'est pas au même endroit entre les ambulances et le SMUR sur Vaud et sur Fribourg, ce qui posera clairement un problème si nous abandonnons le SMUR broyard basé sur un système vaudois.

Par effet de cascade, nous devrions donc aussi dénoncer la convention avec le Service ambulancier du Centre de secours d'urgence nord-vaudois et de la Broye basé à Payerne, à proximité de nos citoyens. Cette décision aurait donc de grandes conséquences sur l'ensemble de l'organisation mise en place depuis maintenant 17 ans. Pour la cohérence avec tout ce qui est mis en place dans le paysage médico-social de la Broye et afin d'atteindre une politique globale de la santé, il n'est pour l'heure pas adéquat de changer de système. Bien que n'ayant pas de compétences en la matière, les députés broyards encouragent les communes broyardes à poursuivre le financement du SMUR basé au HIB, montant qui s'élève tout de même à 216 000 frs par année.

Mesdames et Messieurs, ce n'est pas par déni de ce qui se développe dans notre canton que nous choisissons le système vaudois, mais bien, d'une part, parce que la prestation est offerte à nos citoyens depuis 17 ans, d'autre part, parce que nous voulons assurer la meilleure prise en charge à nos citoyens et la proximité en est un élément essentiel.

En ce qui concerne le deuxième point, les synergies sont effectivement sur papier puisque si le SMUR cantonal est déjà engagé dans une intervention ou s'il y a un besoin d'un renfort sur un accident, le 144 appelle alors la centrale vaudoise qui, elle, engagera le SMUR broyard.

Aujourd'hui, nous restons donc en stand by, mais nous attendons avec impatience le retour de l'évaluation qui devrait être faite à l'issue de l'année prochaine. Il sera intéressant d'évaluer la prestation pour les régions périphériques et, s'il

s'avère qu'il faut développer des mesures particulières pour les régions, nous nous permettrons alors de réactiver un mandat.

**Rodriguez Rose-Marie** (*PS/SP, BR*). Je m'exprime au nom du groupe socialiste et je dois juste dire que j'avais aussi signé ce mandat.

Notre groupe a examiné avec attention le mandat, ainsi que la réponse du Conseil d'Etat. Nous soutenons cet objet, mais regrettons cependant la réponse timide et attentiste du Conseil d'Etat. Nous sommes persuadés que le SMUR cantonal est extrêmement important et qu'il convient de le soutenir, surtout dans cette phase d'essai où il se trouve. Nous attendrons avec intérêt, nous aussi, les résultats de l'évaluation prévue l'année prochaine, après les trois ans de fonctionnement.

Toutefois, soutenir le SMUR cantonal ne signifie pas ne pas exploiter les projets collatéraux. Nous sommes persuadés que les deux systèmes, si différents, sont complémentaires et qu'il est plus que nécessaire de poursuivre et d'intensifier même les collaborations et les synergies chaque fois que possible. Les deux SMUR en ressortiront renforcés, pour le bien de tous les Fribourgeois.

Le groupe socialiste prend note que le réseau des médecins de premier recours pour les régions périphériques est encore en cours d'analyse. Nous regrettons que le soutien financier du canton soit conditionné à la création de celui-ci et ne puisse en attendant être octroyé comme une prestation d'intérêt général au HIB, encore une fois dans le but de soutenir une région périphérique.

C'est avec ces quelques considérations et quelques petits regrets, par rapport à la réponse du Conseil d'Etat, que nous prenons acte de cette réponse.

**Schumacher Jean-Daniel** (*PLR/FDP, FV*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt de la prise de position du Conseil d'Etat, au sujet de l'objet précité, soit des ambulances médicalisées.

J'ai une première remarque sur le mandat lui-même. C'est une proposition intéressante, puisqu'elle fait état d'une collaboration entre différents acteurs, dans le domaine important de l'activité médicale que sont les urgences, où la communication est absolument essentielle.

Deuxième remarque. Dans des régions périphériques – on vient de parler de la Broye, mais aussi en Singine –, bien avant que le SMUR cantonal n'existe, une collaboration entre les ambulanciers et les médecins de premier recours a été mise sur pied. Le but de cette collaboration était de prendre en charge les urgences vitales en amont. Ce système existe encore en Singine et fonctionne à satisfaction de sa population. M. l'ancien Préfet pourra vous le confirmer.

<sup>1</sup> Correspondance du Conseil d'Etat du 7 juin 2017 sur la suite donnée au mandat, BGC p. 1733.

Je reviens en Singine où ce SMUR régional est financé par les communes qui allouent un montant de 2500 frs par année, par médecin qui participe à ce système. Ces 2500 frs servent à la formation, à acquérir ou à restaurer le matériel qui est nécessaire et à dédommager les collègues. Si c'est le collègue de garde, il est joignable 24/24 heures, si c'est un autre collègue, il peut être appelé durant les heures de consultation, ceci une année durant, soit 365/365 jours. Les prestations médicales sont couvertes elles par les assurances, via le fameux Tarmed. Ceci repose sur le volontariat; tous les médecins singinois sont volontaires.

Troisième remarque. Ce système montre certaines limites, notamment dans la prise en charge des situations graves: accidents de la circulation, accidents sur l'autoroute, problèmes médicaux très graves tels que détresse respiratoire, pour autant que le SMUR cantonal puisse arriver, on l'espère, dans les temps voulus. Le médecin de premier recours est limité par sa mobilité également, avec la Via Secura, car il n'a pas de véhicule signalisé.

Parallèlement et heureusement, il faut remarquer que les ambulanciers ont fait des progrès considérables durant ces dernières années. Ils sont capables de gérer la plupart des urgences vitales, sans avoir le médecin près d'eux. Donc, l'intervention des médecins, dans notre région en tout cas, est devenue nettement plus rare. Toutefois, elle reste nécessaire dans ces situations vraiment très dramatiques que je viens d'évoquer.

Je dirais en dernier lieu que pour les situations médico-légales, je pense que là il y a des pistes beaucoup plus faciles et beaucoup moins onéreuses que celle consistant à confier cette tâche au SMUR. En effet, les situations médico-légales sont très souvent des constats de décès où les médecins urgentistes n'ont pas le back office que pourrait avoir le médecin du terrain qui connaît le patient et ces cas-là devraient être chaque fois considérés comme des morts extraordinaires.

Donc, fort de ces remarques, le groupe libéral-radical prend acte de cette prise de position, accepte la décision du Conseil d'Etat et attend avec attention aussi le rapport sur l'activité du SMUR.

**Gamba Marc-Antoine** (PDC/CVP, FV). Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien sur la réponse au mandat 2014-GC-104 que nous avons analysée avec attention. Je déclare mes intérêts: je suis médecin en cabinet de groupe depuis un an et depuis 19 ans en médecine libérale. Je suis agréé à la Clinique générale et à l'Hôpital Daler. Je suis vice-président de la Fondation Fribourg Cœur. Je vais être plus court que mes collègues du groupe de l'Union démocratique du centre. Je suis futur membre du club de santé du Grand Conseil, qui siègera justement à 12h00 – je fais une petite publicité en passant.

Le groupe démocrate-chrétien prend acte des synergies existantes entre le SMUR de la Broye et le SMUR cantonal.

Nous regrettons l'abandon du concept des médecins de premier recours au niveau cantonal, en complément du SMUR. Nous soulignons l'importance du développement des *first responders* ou premiers répondants – écoutez tous car ça vous concerne tous – qui sont tous les citoyens de notre canton. L'objectif est l'amélioration du taux de survie des réanimations dans notre canton. Un doute subsiste sur l'utilité du SMUR et surtout sur son coût réel, en rappelant que les ambulanciers font très bien leur métier.

Le moment est arrivé d'évaluer de façon sérieuse et scientifique ce SMUR. Le domaine des urgences graves, types 1 et 2, et moins graves, types 3 et 4, est complexe et le lieu de nombreux intérêts et intervenants. Je rappellerai qu'il s'agit de l'Etat avec le SMUR et l'HFR, les districts et les communes avec les services d'ambulance et les services de garde locaux; on peut encore y ajouter les cantons limitrophes avec la REGA et des nouveaux acteurs, comme MedHome ou des futurs cabinets d'urgences.

En résumé, le groupe démocrate-chrétien propose, comme l'ont dit nos collègues socialistes et radicaux, de faire cette analyse promise l'année prochaine et éventuellement d'analyser la pertinence de faire de nouveaux états généraux des urgences dans le canton. Finalement, il prend acte de cette réponse.

**Chassot Denis** (VCG/MLG, BR). Je parle au nom du groupe Vert Centre Gauche.

En créant le HIB, les Broyards ont fait œuvre de pionniers. Ils ont également été des précurseurs, en mettant sur pied un SMUR intercantonal, avant même la création du SMUR cantonal. Ce service apporte des soins de qualité et de proximité, du fait de la rapidité des interventions. Le SMUR, comme le HIB et le GYB, fait partie intégrante du paysage broyard. Sa localisation au HIB de Payerne lui permet de desservir de manière optimale, 365 jours par année et 24/24 heures, aussi bien la Broye fribourgeoise que la Broye vaudoise, et de fournir des prestations aux régions périphériques.

Le SMUR a procédé à 460 interventions en 2015, 425 en 2016, dont 56% des interventions concernaient des cas de gravité importante à extrême. Ce service donne entière satisfaction à la population de la région et les communes n'ont pas hésité à le financer. Les communes de la Broye fribourgeoise paient chaque année environ 260 000 frs, soit 7 frs par habitant environ, pour assurer ces prestations. A fin 2014, les communes ont reconfirmé leur soutien au SMUR, en assurant son financement. Je suis bien conscient que les conditions ne sont pas remplies pour un appui financier de l'Etat et on prend acte de la réponse du Conseil d'Etat avec regret. Je sais très bien, Madame la Conseillère, qu'il n'est pas aisé de gérer le domaine de la santé et que l'argent ne tombe pas du ciel. Cependant, la population de la Broye serait reconnaissante et espère toujours un geste de la part de l'Etat, pour soute-



nir financièrement ce service au titre de prestation d'intérêt général dans les régions périphériques.

**Chardonnens Jean-Daniel** (*UDC/SVP, BR*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat et n'a pas de remarque particulière. Nous prenons donc acte de la réponse à ce mandant.

Cependant, en tant qu'élu broyard, je regrette que le Conseil d'Etat n'entre pas en matière concernant une participation financière pour le SMUR broyard, qui a ses spécificités cantonales, comme vous le savez et comme cela a été dit. Je resterai donc vigilant pour intervenir, si une telle possibilité devait se présenter à l'avenir et je me joins donc aux propos de M<sup>me</sup> la Députée Anne Meyer Loetscher.

**Schwander Susanne** (*PLR/FDP, LA*). Die Ambulanz im Seebezirk funktioniert seit Jahrzehnten bestens. Der kantonale SMUR bringt nur Mehrkosten aber keinen besseren Service für die Bewohner im Seebezirk. Der SMUR wurde einzig eingeführt, damit vermehrt Personen auch vom Seebezirk ins Kantonsspital eingeliefert werden. Unsere Ambulanz macht eine sehr gute Arbeit und weiss, für welche Probleme die Personen in welches Spital eingeliefert werden müssen. Oft ist dies bei uns ein Spital in Bern, da sich das Kantonsspital weiterhin weigert, zweisprachig zu werden, und da der Transport in das Kantonsspital für Notfälle ganz einfach viel länger ist. Der Seebezirk braucht keinen kantonalen SMUR. Mit dem Service, den wir jetzt haben, sind wir bestens abgedeckt.

**Bürgisser Nicolas** (*PLR/FDP, SE*). Persönlich war ich bei der Einführung des SMUR – Frau Staatsrätin weiss das – sehr skeptisch. Ich war eher dagegen. Wir hatten im Sensebezirk einen sehr gut funktionierenden Dienst, wie Doktor Schuhmacher das gesagt hat, zusammen mit unseren Ärzten und mit einer hervorragenden Ambulanz. Im Sensebezirk mussten wir nun die Erfahrung machen, dass es oft sehr lange dauert, bis der SMUR auf dem Platz ist und die Ambulanz und der Patient müssen warten und warten. Zudem gab es mehrere Fälle, die mir bekannt sind, in denen der SMUR-Arzt kein Wort Deutsch sprechen konnte. Sie müssen sich das vorstellen: Sie liegen auf dem Boden auf der Strasse und es kommt ein Arzt und der spricht nicht Ihre Sprache. Meines Erachtens – und ich habe das Frau Staatsrätin damals schon gesagt – war die Einführung des SMUR – ein SMUR, das zum HFR gehört – lediglich das Resultat des Kampfes um den Patienten. Der SMUR-Arzt, vom HFR engagiert, will den Patienten in seinem Spital haben und nicht in einem anderen. Darum leiden meines Erachtens auch unsere Patienten und unsere Freunde aus der Broye an diesem System. Und das ist schade.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Depuis une dizaine d'années, on a assisté à différents changements dans la prise en charge des urgences préhospitalières. Sur l'ensemble du territoire cantonal et quels que soient les districts, on a une excellente organisation

des ambulances, un très grand professionnalisme des ambulanciers et la plus grande partie des urgences préhospitalières repose justement sur cet engagement et ce professionnalisme de nos ambulanciers. Ceci comprend évidemment les ambulanciers de l'HIB qui prennent en charge tant la Broye fribourgeoise que la Broye vaudoise. On a, de ce fait, un excellent maillage territorial. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'on a aussi, depuis plusieurs années, des protocoles de soins qui sont donnés, par délégation, aux ambulanciers et ce, de façon beaucoup plus importante sur Fribourg que dans les autres cantons, notamment le canton de Vaud. Cela veut dire que les services d'ambulance des districts, à l'exception de la Broye fribourgeoise, font plus d'actes auprès des patients que ceux des ambulances de la Broye fribourgeoise et vaudoise. Dans le cadre de l'HFR, on a mis en place des filières, une pour le traitement des personnes qui souffrent d'un AVC, une pour les personnes qui souffrent d'arrêt cardiaque et, dans ce cadre, on a mis en place le système des *first responders*, avec l'appui et la collaboration de la Fondation Fribourg Cœur, qui a eu un énorme engagement dans ce domaine-là. Aujourd'hui, on a 1200 *first responders*, depuis le début de l'année, qui se sont engagés à être appelables 24/24 heures, 7/7 jours, pour intervenir partout là où l'on pourrait avoir besoin d'eux, s'ils sont à proximité. Je rappelle que les chances de survie augmentent ou se péjorent de 10% par minute. Donc, on voit l'importance de pouvoir avoir à proximité, en cas d'arrêt cardiaque, une personne qui a reçu la formation, qui vient immédiatement procéder aux mouvements.

Quelle était l'idée derrière le SMUR? C'était vraiment de sortir les médecins urgentistes de l'hôpital, pour les faire intervenir là où ils sont indispensables, en amont de la chaîne des urgences. Ils doivent, dans ce cas-là, apporter une vraie plus-value dans la prise en charge des cas les plus graves et ils n'interviennent pas seulement pour faire des constats de décès. Ils interviennent également pour sauver des vies. Les chiffres sont assez éloquentes. Pour 2016, le SMUR fribourgeois est intervenu en sorties primaires, c'est-à-dire pour des urgences, 188 fois. M. Chassot a relevé les chiffres pour le SMUR de l'HIB, soit 423 interventions, dont 175 sur Fribourg. Donc, on voit qu'on a à peu près le même chiffre pour la Broye fribourgeoise, qui compte 30 000 habitants environ, que pour le reste du canton qui en compte du coup 280 000 (311 000 – 30 000, 280 000 habitants). On voit que les rôles ne sont pas les mêmes. Ce qu'il faut bien comprendre dans cette question-là, c'est que les communes des autres districts paient leurs services d'ambulance pour un certain nombre de prestations finalement qui sont accomplies par le SMUR de l'HIB. C'est en tout cas le constat que je fais, autrement je pense qu'on ne peut pas comprendre les chiffres.

J'aimerais dire aussi que le SMUR est extrêmement utile. Il ne sert pas seulement à intervenir sur des lieux d'accidents. A 113 reprises, il a accompagné des transferts d'urgences vitales, c'est-à-dire lorsqu'on a un patient à l'hôpital, dans n'importe quel site de l'HFR, et qu'il faut l'accompagner

vers l'Inselspital ou le CHUV et qu'il y a besoin d'un médecin qui accompagne le transfert. Il y a une complémentarité. Evidemment, le SMUR peut intervenir sur tout le territoire cantonal. S'il y a une demande dans la Broye fribourgeoise, il peut parfaitement intervenir, s'il y a besoin de deux SMUR, s'il y a besoin de renfort, si le SMUR broyard est déjà engagé, le SMUR cantonal peut intervenir.

Il faut savoir qu'il y a une collaboration entre le chef des services d'urgences de l'HIB et celui de l'HFR. Ils se rencontrent régulièrement, ont des échanges, échangent des documents, des conseils, des soutiens et ils se rencontrent aussi dans le cadre du collège romand de médecine d'urgence, très régulièrement, pour des séminaires de formation. Ils organisent en commun des ateliers de formation, ainsi que la formation des médecins assistants. C'est important de le rappeler, pour bien resituer le tout dans le contexte.

M<sup>me</sup> la Députée Rodriguez a dit qu'on examinait toujours la question des réseaux de médecins. On a clairement répondu qu'on n'analysait plus. En fonction de ce que j'ai dit tout à l'heure, on estime que la chaîne des urgences préhospitalières, en l'état, fonctionne et que pour l'instant on ne va pas recourir à cet élément. Même si, comme l'a relevé le député Schumacher, il y a des collaborations avec les médecins, notamment en Singine, qu'on ne peut que saluer, mais il l'a aussi dit, c'est de moins en moins souvent.

Le SMUR a les feux et il ne doit donc pas respecter Via Secura; quand il y a une urgence, il est engagé avec les feux.

Le Conseil d'Etat est extrêmement attentif à toute la situation de la Broye fribourgeoise. Dans tous les dossiers qui me concernent, je les accompagne avec une attention toute particulière, parce qu'il y a effectivement une réalité dans la Broye où les frontières sont mêlées. J'ai eu à plusieurs reprises l'occasion de me rendre dans la Broye pour des séances de coordination entre le canton de Vaud et le canton de Fribourg, notamment pour la question de la réunification des services d'aide et de soins à domicile. Donc, je suis toujours entrée en matière, j'ai apporté mon soutien et on a, avec M. le Conseiller d'Etat Maillard, cherché à trouver des solutions pour accompagner cette Broye dans toutes ces questions-là. Il y a vraiment un engagement de ma part pour trouver les meilleurs solutions pour la Broye, sans tenir compte tellement de ces frontières. On a trouvé aussi un accord pour la convention des EMS, cela a pris un peu de temps je vous le concède, mais on a vraiment cherché les solutions pour cette Broye qui est, finalement en tant que telle, une Broye unie. J'ai aussi pu soutenir financièrement le projet des IUMD, des infirmières aux urgences. On essaie vraiment de faire les choses, mais maintenant ce dont vous devez bien vous rendre compte, Mesdames et Messieurs les Députés, c'est qu'on doit aussi tenir compte d'une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire cantonal et qu'en raison de cet élément-là, on ne peut pas financer des prestations qu'on ne finance pas dans

les autres districts. C'est aussi ce à quoi j'ai rendu attentif la Broye lors de la réunification des services d'aide et de soins à domicile. On ne pourra pas aller jusqu'au financement du panier complet des Vaudois, parce que les systèmes de financement sont différents dans le canton de Fribourg et qu'il y a des tâches qui sont financées par les communes et, évidemment, le canton ne pourra pas suppléer à des financements communaux parce que les Vaudois le font. Donc, c'est vraiment une réflexion large où on est attentifs à cet élément-là.

L'HFR ne refuse pas d'être bilingue. Il fait beaucoup d'efforts pour améliorer le bilinguisme et c'est vraiment un souci quotidien du conseil d'administration, de la direction, des collaborateurs et des collaboratrices. Je peux dire à M<sup>me</sup> la Députée Schwander qu'on est vraiment attentifs.

Wir machen alles, was wir können, um eine gute Pflege, auch auf Deutsch, zu ermöglichen. Das ist für uns sehr wichtig.

M. le Député Bürgisser a relevé le cas d'un médecin qui ne parlait pas l'allemand dans une situation d'urgence. Effectivement, ce sont aussi des choses qui peuvent arriver. C'est très difficile de recruter des médecins urgentistes performants, parce que dans le SMUR nous ne voulons pas des médecins assistants, mais vraiment des gens qui sont... Pour qu'ils soient efficaces, pour que l'intervention puisse se faire, pour qu'on puisse vraiment prendre en charge le patient, on a besoin d'avoir des médecins compétents, expérimentés. Il peut arriver que le médecin ne parle pas très bien l'allemand, mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'il y a toujours les ambulances. Dans toutes les situations, vous avez d'abord les ambulanciers et eux parlent tous allemand en Singine. En tout cas, j'ai fait une journée avec eux, je n'en ai pas vu un qui ne parlait ni l'allemand ni le schwitzertüch. Donc, je pars du principe que là c'est aussi une collaboration qu'on doit attendre. Ce qui est important finalement, c'est qu'on sauve la vie des gens tout en étant attentif aussi au bilinguisme.

Pour conclure, nous allons faire l'évaluation du SMUR l'année prochaine, pour voir effectivement la situation. On aura des chiffres plus précis et ça nous permettra de faire le point. D'ailleurs, c'était une exigence du Conseil d'Etat dans la mise sur pied du SMUR, d'avoir cette évaluation pour voir comment se poursuit cette mission. C'est avec ces remarques que je termine.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## Clôture de la session

**Le Président.** On est arrivé au terme de cette session de septembre. Je vous remercie pour la bonne collaboration durant ces quelques jours de session et je remercie très chaleureusement le personnel du Secrétariat général tout d'abord ainsi

que M<sup>me</sup> la Secrétaire générale, qui nous ont soutenus pour le bon déroulement de la session.

Aux chanteurs et chanteuses de ce Parlement, je dis avoir été très étonné par votre prestation de l'autre jour, sous la direction de Philippe Savoy. Cela avait de la «gueule». Juste un avertissement: la prochaine répétition aura probablement lieu à la session de novembre. On en a discuté et on ne va pas lâcher maintenant.

A vous tous, je souhaite une très bonne journée et au plus tard au mois d'octobre. La session est levée. (*Applaudissements*)

—

> La séance est levée à 11h50.

*Le Président:*

**Bruno BOSCHUNG**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Marie-Claude CLERC**, *secrétaire parlementaire*

—